LIAISON
MANCHE - OCÉAN

PAR

1 - LA RANCE MARITIME ET FLUVIALE
SAINT-MALO - DINAN

2 - LE CANAL D'ILLE ET RANCE
DINAN - RENNES

3 - LA VILAINE CANALISÉE
RENNES - REDON

4 - LA VILAINE MARITIME
REDON - BARRAGE D'ARZAL - OCÉAN

Edité par
Le Comité de Promotion Touristique
des Canaux Bretons
et
des Voies Navigables de l'Ouest
Siège Social : Chambre de Commerce - 35000 RENNES

Service Librairie : 12, Rue de Jemmapes - 44000 NANTES - Tél. (40) 47.42.94

Navigation de Plaisance
sur
les Voies Navigables de l'Ouest

Si avec ses 8 000 km de fleuves et canaux la France se place au premier rang des pays d'Europe pour la longueur et la variété de son réseau, les 850 km de voies navigables de l'Ouest offrent au choix des touristes nautiques — des côtes de Bretagne aux Châteaux des Pays de Loire — le plus beau programme de croisières fluviales qu'il y ait en France.

Reliant directement les côtes de Bretagne Nord à celles de Bretagne Sud, nos fleuves côtiers armoricains et canaux bretons permettent à tout bateau de plaisance de passer de Manche en Atlantique en 4 ou 5 jours — sans avoir à doubler les côtes du Finistère ni à affronter les courants violents et coups de vent de l'entrée de la Manche.

Complétant cette « liaison Manche - Océan », la Loire est reliée au Blavet par la partie encore navigable de l'ex-canal de Nantes à Brest — permettant ainsi en Bretagne Sud une jonction Nantes-Lorient par Josselin et Pontivy (la ville de Redon au confluent de la Vilaine et de l'ex-canal de Nantes à Brest devenant de par sa situation géographique la plaque tournante du tourisme fluvial en Bretagne intérieure).

Enfin, nos fleuves côtiers et canaux bretons forment avec la partie encore navigable de la Loire et de ses affluents la Sarthe, la Mayenne et l'Oudon un ensemble de voies d'eau à vocation essentiellement touristique.

En associant la Loire à nos canaux bretons, d'une part, nous désenclavons notre « FLEUVE ROYAL » en le rendant accessible aux vacanciers venant de la Manche et d'autre part nous associons le charme secret de la Bretagne intérieure à la douceur angevine.

Afin de permettre aux plaisanciers de préparer en toute connaissance de cause le programme de leur croisière et de faciliter ensuite leur navigation aussi bien sur nos canaux bretons que sur nos voies d'eau ligériennes, notre Comité a édité à leur intention 3 guides nautiques.

Ceux-ci sont consacrés à :

la liaison Manche - Océan
le canal de Nantes à Brest - Le Blavet et l'Aulne
la Loire - la Sèvre Nantaise - la Sarthe - la Mayenne et l'Oudon.

Que nos amis plaisanciers soient assurés qu'ils trouveront partout auprès de nos délégués nautiques et du personnel des écluses le meilleur accueil.

René HENNO,

Président du Comité de Promotion touristique
des Canaux bretons et des Voies navigables de l'Ouest
Membre du Comité de Bassin Loire - Bretagne.

Pour tous renseignements et envois directs de Guides Nautiques, veuillez adresser votre correspondance à CLAVREUX P., Secrétaire Général du C.C.B., 12, rue de Jemmapes — 44000 NANTES
Tél. (40) 47.42.94 — C.C.P. : COM PROM-TOURIST CANAUX BRETONS - 2464 88 F NANTES

LES CANAUX BRETONS

et les voies navigables de l'Ouest relient

la MANCHE à l'ATLANTIQUE

(de Saint-Malo à La Roche-Bernard par Rennes)

et la LOIRE au BLAVET

(par Nantes, Redon, Pontivy, puis Lorient)

Ils permettent en outre grâce aux
CANAUX DU MIDI
de rejoindre la MÉDITERRANÉE

DISTANCES

1re section :	Saint-Malo - Rennes	**107 km**
2e section :	**Rennes - Redon**	**89 km**
3e section -	Redon - l'Océan	**50 km**

Cartes : Michelin n° 59 - 63 ;
Marines nos 4233 et 2381.

ÉCLUSES

1re section :	Saint-Malo - Rennes	50
2e section :	Rennes - Redon (Gd Bassin)	13
3e section :	Redon - l'Océan (Ecluse de mer - Arzal)	1

Sas des écluses sur canal : 26 m × 4,65 m
Sas de l'écluse d'Arzal : 65 m × 13 m
(à voir notes spéciales)

1983 Lunch cha
1982 : to Rennes: 8.30 - 12.00
1.00 - 8.00
past Rennes ? - 12.00
1.00 - 7.30

HORAIRE D'ÉCLUSAGE

Du 1er décembre au 15 février	de 7 h 30 à 17 h 30
Du 16 février au 15 mars	de 7 h 00 à 18 h 00
Du 16 mars au 31 mars	de 7 h 00 à 19 h 00
Du 1er avril au 30 septembre	de 6 h 30 à 19 h 30
Du 1er octobre au 30 novembre	de 7 h 00 à 18 h 00

Interruption de 12 h 30 à 13 h sur le canal d'Ille-et-Rance.

1983 8 - 12
1 - 7.30
throughout.

Eclusage d'Arzal aux heures rondes, de Pâques à octobre (voir Notes pratiques).
Tél. 26.63.08 (Service du Barrage)

De 6 h 30 à 20 h compris dimanches, sauf jours fériés.

JOURS DE FERMETURE DE LA NAVIGATION (JOURS FERIES)

1er janvier	14 juillet
Dimanche de Pâques	1er novembre
1er mai	11 novembre
Dimanche de Pentecôte	25 décembre (Noël)

Pour la période de chômage de la Navigation : voir feuille spéciale de l'année et se renseigner au Service de la Navigation à Rennes, Redon et Dinan

à RENNES, 3, cale de la Barbotière	Tél. 36.26.74
à REDON, quai Surcouf	Tél. 71.03.78
à DINAN, rue du Léhon	Tél. 39.04.35

L'Ecluse du Châtelier : entre Rance (rivière) et Rance (maritime), les éclusages se font en fonction des marées. Pour les heures de passage, se renseigner par téléphone : Tél. 27.51.11 (St-Samson-sur-Rance) (Côtes-du-Nord).

HAUTEUR D'ÉTIAGE (moyen)

Canal d'Ille-et-Rance : 1 m 10 entre Rennes et Dinan
1 m 40 entre Dinan et le Châtelier

Vilaine canalisée : 1 m 20 entre Rennes et Pont-Réan
1 m 20 entre Pont-Réan et Mâlon
1 m 20 entre Mâlon et Redon
3 m 00 entre Redon et la mer.

Vilaine maritime (barrage d'Arzal - Redon) : tirant d'eau. Cote moyenne : 3 à 4 m (La Roche-Bernard - Arzal 4 m 50 à 6 m 50).

Vilaine maritime en aval d'Arzal : (voir **Annuaire régional des marées** ou **Almanach du Marin breton**).

TIRANT D'AIR (minimum)

Sous pont - route et S.N.C.F., canal d'Ille-et-Rance : 2 m 50 - Vilaine (eaux normales) : 3 m 20 - (hautes eaux) : 2 m 60 - Vilaine Maritime, de Redon à la mer : pas de limitation.

TEMPS MOYEN DE PARCOURS

Saint-Malo - Dinan - Rennes ..... 25 heures — (107 km)
Rennes - Redon ..... 14 heures — (89 km)
Redon - Barrage d'Arzal ..... 4 heures — (42 km)

Vitesse autorisée sur les parties canal et suivant état des biefs : 6 km/h ; parties (Vilaine) rivière large 10 km/h. Sauf dans les dérivations éclusées 6 km/h. Ces vitesses limites sont **impératives.**

LÉGENDE TOURISTIQUE

R.N. Relai Nautique
Quai d'accostage
Terrain de camping en bordure de l'eau
(P) Piscine
(H) Ville ou lieu ayant un hôtel de tourisme
(V) Vivres divers

Res. Restaurant
ES Essence
ESF Essence et fuel
Château { visitable / non visitable
Site attractif
Vieilles maisons
Vestiges, ruines galloromains

Mégalithes
Point de vue
Vue panoramique
Eglise ou Chapelle
Moulin à vent
Croix - Calvaire

REGLES DE NAVIGATION ET DE POLICE

Décret n° 73.912 du 21 septembre 1973 portant règlement général de Police de la Navigation intérieure.

Nota : Sur la rivière de Vilaine, entre Rennes et l'écluse de Mâlon en Guipry : le chenal navigable est situé :

côté chemin de halage, lequel se trouve sur la **rive gauche** entre Rennes et le vieux pont de Pont-Réan et sur la **rive droite** entre Pont-Réan et Mâlon.

Les usagers sont donc vivement invités à naviguer côté chemin de halage (5 à 6 m axe bateau) en respectant les panneaux de signalisation.

DISPOSITIONS DIVERSES ET RECOMMANDATIONS

1° L'usager doit se soumettre aux instructions de l'éclusier, lequel est seul habilité à la manœuvre des différents dispositifs de l'écluse.

2° Une attente (n'excédant pas toutefois une demi-heure) peut être demandée à l'usager par un agent éclusier lors du passage d'une écluse, pour permettre à plusieurs bateaux de se regrouper.

3° Il est d'ailleurs vivement conseillé aux usagers de se grouper pour le parcours et le franchissement des écluses.

4° Le plaisancier doit faire connaître son intention de franchir une écluse, 300 m environ avant l'ouvrage, par un ou plusieurs coups longs de corne de brume et attendre l'ordre de l'éclusier avant de s'engager dans le sas.

5° Il est rappelé que, lors des éclusages, surtout lors de la montée, des remous inévitables se produisent dans le sas. Les équipages doivent donc s'assurer que leurs amarres sont correctement maintenues et doivent en effectuer la surveillance constante. (Les amarres se relâchent pendant la montée ; elles se tendent pendant la descente : un réglage constant par l'usager est donc nécessaire).

6° Les plaisanciers désirant stationner au port de DINAN devront se farie connaître au Surveillant du Port.

7° Tout stationnement prolongé devra faire l'objet d'une demande d'autorisation près du Service de la Navigation, 3, Cale de la Barbotière à RENNES. L'attention des usagers est attirée sur l'importance de cette demande : d'une part certains emplacement n'étant pas conseillés, d'autre part des biefs pouvant être mis éventuellement à sec de façon imprévisible.

8° Le responsable d'un bateau équipé d'un moteur d'une puissance supérieure à 10 CV (réels) doit être titulaire du permis de conduire les bateaux de plaisance sur les voies d'eau intérieures.

La navigation est donc libre sur tout le réseau des canaux et rivières de l'Ouest, le permis de circulation ayant été supprimé en juin 1974.

Il est cependant recommandé d'avoir à bord : l'acte de francisation et d'immatriculation du bateau et les papiers d'assurance.

SIGNAUX DE LA VOIE NAVIGABLE

Pour tous panneaux visibles, se référer au Code de Navigation Fluviale

Nouvelle réglementation

Quelques exemples :

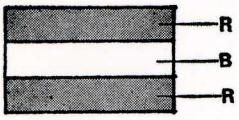

Interdiction de passer (signal général)

ou

Feux rouges

ou

Pavillons rouges

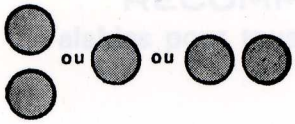

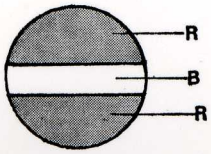

Section désaffectée · Interdiction de naviguer

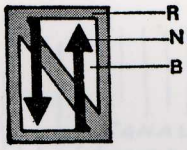

Interdiction de croiser et de dépasser.

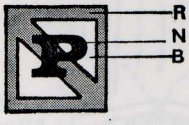

Interdiction de stationner du côté de la voie où le panneau est placé.

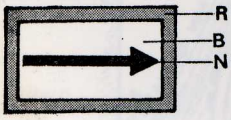

Obligation de prendre la direction indiquée par la flèche.

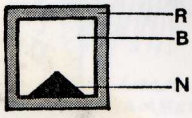

signaux de restriction de profondeur d'eau limitée
Inversé, cône pointe en bas : hauteur libre au-dessus du plan d'eau.

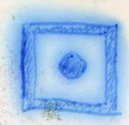

Sound Horn.

SIGNALISATION EXPERIMENTALE SUR LA RIVIERE DE VILAINE

Hors chenal : chiffres blancs sur fond noir
Chenal : chiffres noirs sur fond blanc

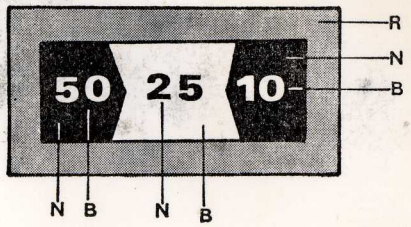

Le chenal d'une largeur de 25 m. se trouve à 50 m. du côté gauche, par rapport à la route suivie, et à 10 m. du côté droit.

En dehors de ce chenal, le tirant d'eau est réduit au nul.

(*Les chiffres sont donnés à titre d'exemple*)

NAVIGATION
SUR LES
CANAUX BRETONS

RECOMMANDATIONS - INSTRUCTIONS

Valables pour tous bateaux de plaisance empruntant ces voies d'eau et se faisant écluser

I. — PREMIERE ECLUSE - Direction « AMONT »

En vue des portes de la première écluse et du petit panneau de signalisation placé en hauteur (1 m. env.) sur la berge droite, vous donnerez un long coup de corne ; vous ralentirez votre marche et stopperez devant le panneau (c'est la limite de stationnement). Vous vous tiendrez en bordure de la rive droite par amarres ou gaffes ; si vous constatez que l'écluse est fermée et qu'un chaland se fait écluser. Vous respecterez donc la distance : « Panneau-Ecluse » — car vous risqueriez d'être aspiré vers celle-ci, au moment des chasses d'eau du sas ; un contre-courant de surface vous ramènerait vers les portes et les musoirs en granit, vous ne seriez plus maître de votre direction et vous risqueriez de créer des avaries à votre coque.

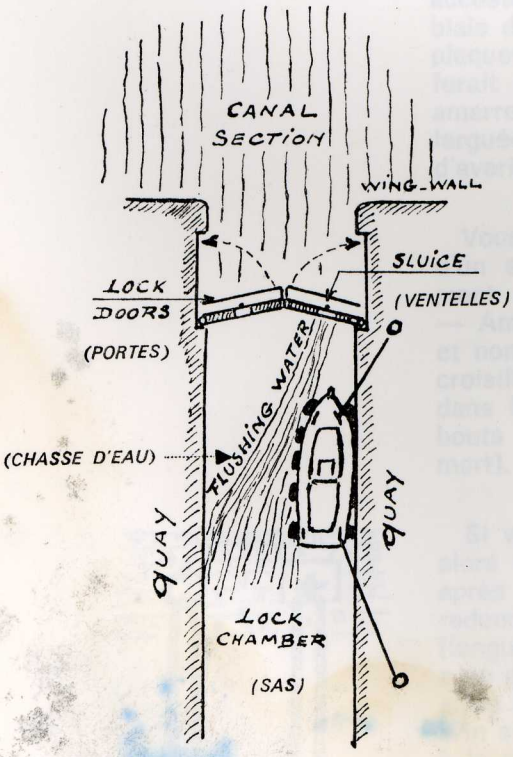

Si le chaland sortant du sas est lège ou chargé, il prendra plus ou moins de vitesse (vitesse créée pour assurer sa propre direction) et déplacera plus ou moins d'eau, au croisement avec votre bateau, il vous aspirera vers sa coque.

Pour obvier à cet inconvénient :

ou bien vous saisirez bon vos amarres à terre, pour ne pas être débordé,

ou, deuxième solution : votre moteur étant au ralenti, vous ferez « en avant », après avoir largué vos amarres, vous donnerez rapidement un peu de gaz, pour fouetter votre coque et vous dégager ainsi de son aspiration et éviterez ses pavois d'acier (vous penserez aux vôtres et à votre peinture fraîche).

Le chaland passé, le calme se rétablira, le plan d'eau se stabilisera, dans le bief et dans le sas ; les portes ouvertes, l'éclusière vous fera signe de la main de rentrer pour votre éclusage.

Vous n'aurez pas oublié, pendant votre petite attente, de mettre en place toute un série de ballons ou pare-battages, pneus, aux endroits présumés des

bordés, qui devront supporter les coups ou les frottements contre les granits souillés du sas, et... bon conseil : prenez de bons gants à intérieur cuir, quand vous aurez une série d'écluses à passer, les amarres de nylon vous limeront moins les mains et vous les saisirez mieux.

Vous rentrerez alors lentement et resterez dans la partie arrière du sas, si vous êtes seul : à deux ou plusieurs bateaux, suivant leur longueur, vous vous égaliserez ; les plus gros en avant, mais sans jamais toucher les portes « Amont » ; vous éviterez ainsi les courants violents créés par les chasses d'eau du remplissage, au moment où l'éclusière ouvrira les ventelles.

Avis important : vous demanderez toujours à l'éclusière d'ouvrir doucement, au début du remplissage du sas, la ventelle de la porte située du côté de votre accostage ; le courant d'eau puissant passera en biais devant votre étrave et cherchera plutôt à vous plaquer sur la paroi du sas. L'opération inverse vous ferait déborder et vous peineriez en tenant vos amarres jusqu'au remplissage complet — une amarre larguée vous mettrait en travers et serait source d'avaries.

Vous chercherez donc immédiatement à vous tenir d'un seul côté, droit ou gauche, suivant emplacement des boucles, croisillons ou bittes de quais — Amarrages AVANT et ARRIERE — bien allongés et non au droit de votre bateau. S'il y a boucles et croisillons : vous ferez un passage de votre amarre dans la bouche ou derrière le croisillon ; les deux bouts dans le bateau et tournés à un taquet (tour mort). Surtout aucun nœud.

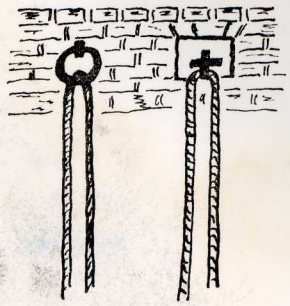

Si vous ne constatez rien dans les parois du sas, alors vous lancerez votre amarre à l'éclusière qui, après l'avoir passée derrière une bitte, vous la redonnera — toujours les deux bouts dans le bateau (longueur amarre 20 m au moins). Si votre amarre a un œil (de 0 m 50 pour les bittes en granit) l'éclusière le passera autour d'une bitte et vous aurez un brin simple à tourner à un taquet (tour mort) et tenu à la main.

Quand l'eau montera dans le sas, vous saisirez fortement vos amarres, mais sans exagération, en laissant même un peu de mou, par moment sur l'arrière, à seule fin de pincer votre avant vers la paroi et suivant les efforts des remous sur la coque.

Vous serez alors soulagé de 1 à 2 mètres en peu de minutes, sans grand effort de traction sur vos amarres.

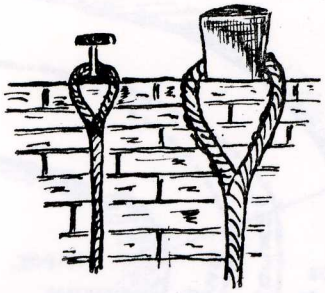

Quand les boucles ou croisillons arriveront à hauteur de vos pavois et si vous avez encore haut à monter, vous rechercherez vite à hauteur des yeux une autre prise, au droit des premières, puis de l'avant et de l'arrière vous reprendrez votre nouvel amarrage.

L'amarrage de l'avant est toujours à faire le premier et rapidement, pour éviter d'être débordé.

Vous arriverez au niveau des quais de l'écluse ou à peu près, suivant les étiages des biefs.

L'eau du sas se stabilisera, vous ne verrez plus de remous, vos amarres ne tireront plus, vous serez prêt à prendre le bief supérieur.

L'éclusière essaiera de pousser les portes vers l'extérieur — quand la pression d'eau s'égalisera, les portes seront manœuvrables et le nouveau bief apparaîtra devant vous.

AVIS : Ces éclusages étant pour l'instant absolument gratuits et assurés en général par des femmes, il est demandé aux navigateurs-plaisanciers et suivant leurs possibilités de manœuvre et d'équipage de sauter sur le quai et d'aider à ouvrir les portes, afin de soulager le travail de ces éclusières et de leurs enfants (travail très fatiguant pendant la période des congés). Elles vous en sauront gré.

A ce moment vous larguerez un bout de votre amarre et embraquerez sur l'autre, reprenant ainsi le tout en quelques secondes, sans arrêter votre manœuvre de sortie.

Simplification de manœuvre — pas de nœud qui puisse se serrer, difficile à dénouer, peut-être même sous l'eau, passer dans une boucle basse, et surtout pas de fausse manœuvre.

« Un ECLUSAGE normal ne doit pas dépasser 6 à 8 minutes ».

En avant, lentement, vous éviterez de vous frotter en sortant le long des parois et portes d'écluses souvent fraîches de coaltar. Vous ne redonnerez des gaz qu'après avoir passé la limite de stationnement du bief supérieur.

II. — NAVIGATION DANS LES BIEFS

En principe : interdiction de naviguer de front, sauf dans les rivières larges canalisées et très exceptionnellement.

Vous naviguerez dans l'axe de la rivière ou du canal en prenant les méandres au 2/3 extérieur du rayon.

Vous ne couperez jamais court au centre de la courbe, vous aurez toujours moins d'eau et vous risquerez de talonner (les courants d'hiver portent au large dans les méandres, buttent dans les rives extérieures et creusent).

Mais quand vous constaterez le long de la rive gauche ou droite la présence du chemin de halage desservant les rives et écluses — l'axe du chenal sera environ à 5 - 6 mètres de la rive côté chemin — vous le rechercherez d'ailleurs après les sorties d'écluses en prenant les biefs.

Vous n'oublierez pas de corner longuement et ralentirez à l'extrême dans les courbes très prononcées sans visibilité. Vous prêterez l'oreille, avec vigie Avant ; un autre bateau pourra venir en sens inverse « les patrons de chaland ou mariniers ont toujours PRIORITE sur les plaisanciers ». Ce sont d'ailleurs de très braves gens, forts sympathiques, toujours prêts à rendre service, mais qu'il ne faudra pas gêner dans leur travail ou sur leur parcours. Ainsi aux éclusages, à moins d'entente, ils passeront avant vous, plaisanciers (Droit de trématage pour la Batellerie).

En grande ligne droite, quand un bateau (chaland) sera en vue, vous vous assurerez de suite de son importance. Sera-t-il chargé, très chargé ou lège (le bateau-plaisancier n'a pas d'importance). Après constatations, vous réduirez votre vitesse en conséquence et vous serrerez la rive droite à 100 mètres avant de le croiser. Le patron du chaland, connaissant son chargement et vu votre bateau, viendra lui aussi vers sa droite jusqu'à son maximum d'étiage.

Quand son étrave arrivera au droit de la vôtre, par le travers babord, alors vous donnerez vite des gaz à votre moteur et vous passerez la zone d'aspiration facilement, tout en conservant votre direction. Un chaland prend beaucoup de place dans un canal et le croisement est toujours le point délicat.

Vous reprendrez ensuite l'axe du canal, le chaland en fera autant car il ne peut se permettre de naviguer trop près de la rive sans risquer de talonner, surtout s'il est très chargé. Il vous donnera donc la place nécessaire... mais il faudra faire vite.

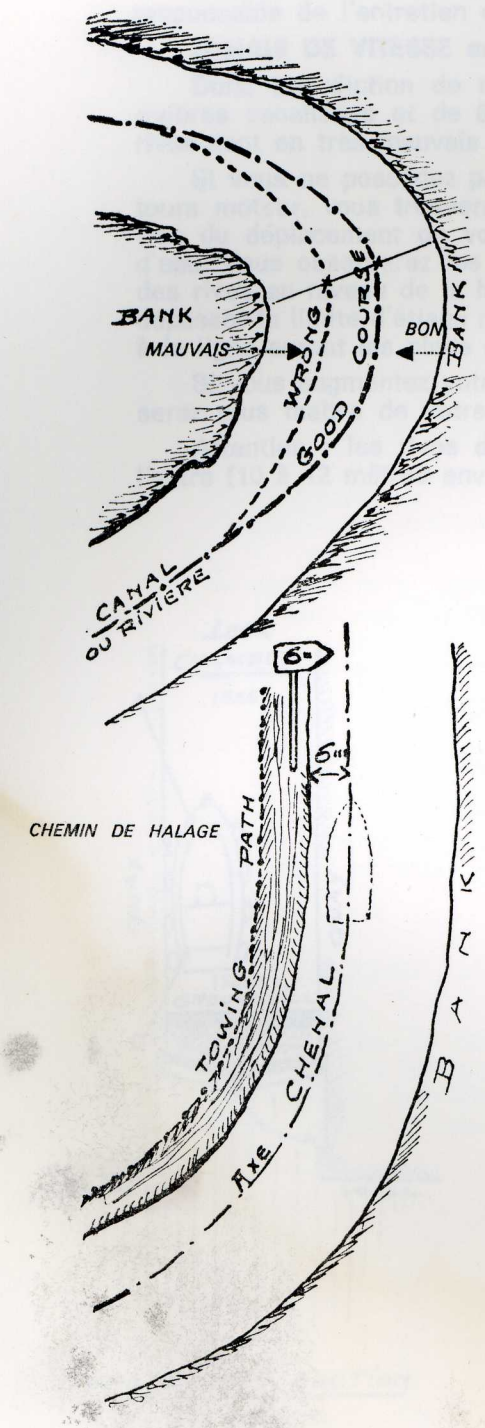

III. — VITESSE

INTERDICTION FORMELLE de l'Administration des Ponts et Chaussées responsable de l'entretien des canaux.

JAMAIS DE VITESSE en naviguant sur les biefs.

Donc interdiction de naviguer à plus de 10 km à l'heure sur les rivières canalisées et de 6 kms sur les canaux et même moins si les rives sont en très mauvais état et en réfection.

Si vous ne possédez pas à bord un compteur de vitesse ou compte-tours moteur, vous trouverez facilement votre vitesse optimum en fonction du déplacement de votre bateau, de son tonnage et de son tirant d'eau. Vous observerez les petites vaguelettes qui se produiront le long des rives au niveau de la hanche arrière. En aucun cas, elles ne devront dépasser la limite d'étiage normale du bief, sans quoi les braves pêcheurs à la ligne auront les pieds dans l'eau et vous maudiront.

Si vous augmentez votre vitesse, votre bateau embardera et vous ne serez plus maître de votre direction.

Attention : les rives du canal ne sont pas très éloignées l'une de l'autre (10 à 12 mètres environ).

IV. — BIEF DE PARTAGE — DIRECTION AVAL

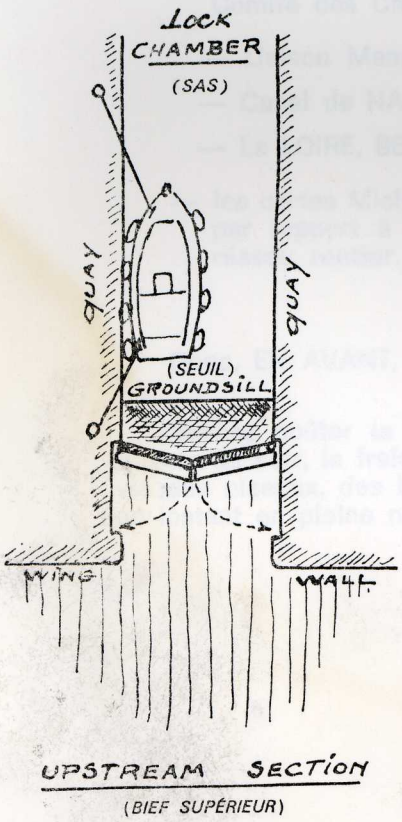

Après une suite d'écluses toujours à monter — direction AMONT — vous arriverez au point culminant de passage du canal, dans un bief souvent long, ce sera le « BIEF DE PARTAGE DES EAUX » et vous vous dirigerez vers l'AVAL. Vous ne trouverez devant vous que des sas pleins d'eau ; parfois leur étiage sera tellement important que l'eau du bief arrivera au niveau des quais.

Les manœuvres d'entrée seront un peu plus délicates et il vous faudra souvent tenir compte du vent de travers, qui pourra vous plaquer sur le musoir d'entrée du sas.

Les mêmes amarrages seront à faire, mais vous descendrez et le tout s'effectuera avec encore plus de douceur.

Vous tiendrez à peine vos amarres n'ayant plus de remous dans le sas ; vous les passerez tout de même AVANT et ARRIERE aux bittes du quai, en prévoyant votre tombant.

A l'étale de descente, vous ferez filer un bout en embraquant sur l'autre et récupérerez le tout en quelques secondes — l'amarre à œil vous sera lancée par l'éclusière — et vous sortirez lentement.

AVIS : Les descentes des biefs sont très agréables et sans aucune fatigue — deux enfants peuvent tenir facilement un bateau de 6 tonnes.

Une seule précaution, vous demanderez à l'éclusière s'il existe un seuil aux portes arrières. Dans l'affirmative, vous vous avancerez pour ne pas rester dans le sas, le talon de votre bateau ou les Z appuyés sur le béton. Il vous faudrait alors faire arrêter les chasses d'eau et faire remonter le niveau du sas pour vous dégager.

OBSERVATIONS GENERALES

Si ces diverses opérations et conseils pratiques sont bien observés, votre navigation sera dès lors plus simplifiée, vous naviguerez tout à fait décontracté et goûterez pleinement l'agrément du tourisme en eau calme, à l'abri de tout mouvement d'eau et grand vent.

Vous respecterez, à la belle saison, la tranquillité des sites que vous parcourerez et le calme des plans d'eau réservés aux pêcheurs à la ligne.

Pour bien naviguer sur les biefs de nos canaux, ayez à bord :

— une corne à dépression, avec recharge,

— la carte des Canaux Bretons et Voies navigables de l'Ouest (dépliant publicitaire bleu),

— **suivant votre parcours :** un des trois itinéraires édités par le Comité des Canaux Bretons, savoir :

  — Liaison Manche-Océan,

  — Canal de NANTES à BREST - LE BLAVET et L'AULNE,

  — La LOIRE, SEVRE-NANTAISE, MAYENNE, OUDON et SARTHE,

— les cartes Michelin (58, 59, 63 et 67) nécessaires pour vous situer par rapport à la campagne, aux agglomérations proches et au réseau routier.

Donc, EN AVANT, DOUCEMENT. BONNE NAVIGATION.

Sachez goûter le calme des biefs et de la campagne avoisinante, la paix du soir, la fraîcheur embrumée des levers de soleil, découvrez la vie des oiseaux, des bêtes et des fleurs et oubliez votre vie trépidante un instant en pleine nature.

LA VALLÉE DE LA RANCE MARITIME

Très belle promenade à travers un paysage verdoyant et varié. L'estuaire sinueux ressemble, en effet, a un fjord tantôt resserré comme barré par des escarpements rocheux et des pentes de bruyères, tantôt épanoui comme un lac (mer de St-Souliac, plaine de Mordreuc).

L'écluse de l'Usine-Marémotrice franchie, une succession de petits bourgs méritent la visite touristique nautique :

Rive gauche : La Richardais — dans l'axe du Pissot.
Eglise décorée de vitraux de Max Ingrand et de fresques peintes par Xavier de Langlais.

La Landriais : petit port de plaisance dans une crique de la Rance.

Le Minihic-sur-Rance : petit bourg où résidèrent les frères Tharaud.

Rive droite : St-Souliac - Ancien petit port de pêche et village rustique curieusement niché au creux d'une dépression située entre le Mont-Garot (point culminant de la région - très belle vue) et la Colline de Grainfollet (Grotte dédiée à la Vierge patronne des Marins).

Fondé au VIIe St-Souliac possède une Eglise gothique des XIe et XIIIe (Clocher anciennement fortifié et vitraux).

— Sur la route de Châteauneuf : menhir en pierre de quartz de plus de 5 m dit « Dent de Gargantua ».

Rive gauche : Cale de Plouër-sur-Rance : L'église de 1779 possède des stalles, boiseries et statues intéressantes avec à l'extérieur deux statues tombales des Seigneurs de Plouër et de St-Paul.

Rive droite : Hameau de Mordreux - avec face à celui-ci construit sur un promontoire rocheux les tours et rampants du Château du Chêne-Vert.

L'écluse du Châtelier marque la fin du domaine maritime et le début du Canal d'Ille-et-Rance.

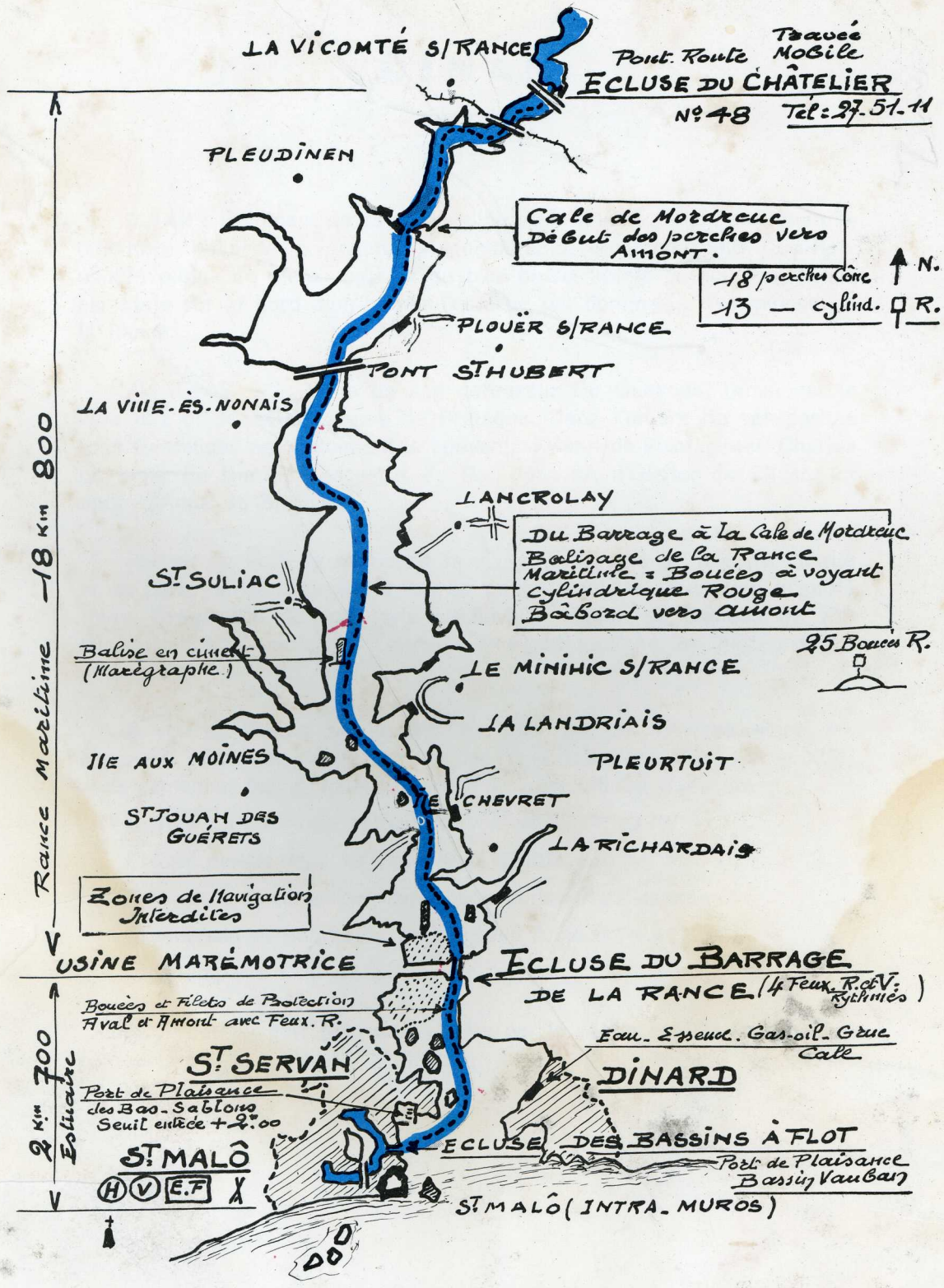

LA MANCHE

Carte Marine (4233) Estuaire Rance

DINAN

DINAN : Dominant de 75 m la vallée de la Rance, Dinan, cité chargée d'histoire possède un charme incomparable. Ancienne ville fortifiée, encore pleine de vieux logis et de très beaux hôtels particuliers, Dinan est bâtie sur le bord d'un plateau escarpé qui domine la rive gauche de la Rance.

Nid d'aigle à la taille de son défenseur Du Guesclin, Dinan est la ville des hauts faits d'armes de Bretagne. Dans l'ombre de ses petites rues tortueuses se confondent le souvenir d'Henri de Plantagenet, Charles de Blois, du Duc de Lancastre, du Duc Jean IV, d'Olivier de Clisson et enfin d'Anne de Bretagne.

Partant du Port de plaisance la visite de la ville se fera par la rue et la porte de Jerzual. Cette rue en pente rapide et tortueuse a gardé toute l'originalité de son style médiéval ; maisons à pignons du XVe transformées en échoppes d'artisans exerçant toujours les vieux métiers d'autrefois.

A voir en flânant par les vieilles rues (rue de l'Horloge, place des Merciers, place des Cordeliers), la Basilique St-Sauveur (XIIe, XVe et XVIe) style roman et ogival, celle-ci gardant le cœur de Du Guesclin.

La Tour de l'Horloge, beffroi de 60 m construit au XVe.

L'Hôtel de Kératry - XVIe (Syndicat d'Initiative).

L'Hôtel de Beaumanoir - très beau portail Renaissance.

Le Château et Donjon de la Duchesse Anne (XIVe et XVe).

Les Remparts (XIIIe et XVe).

Le retour au port pouvant se faire par le Jardin anglais (magnifique panorama sur la vallée de la Rance).

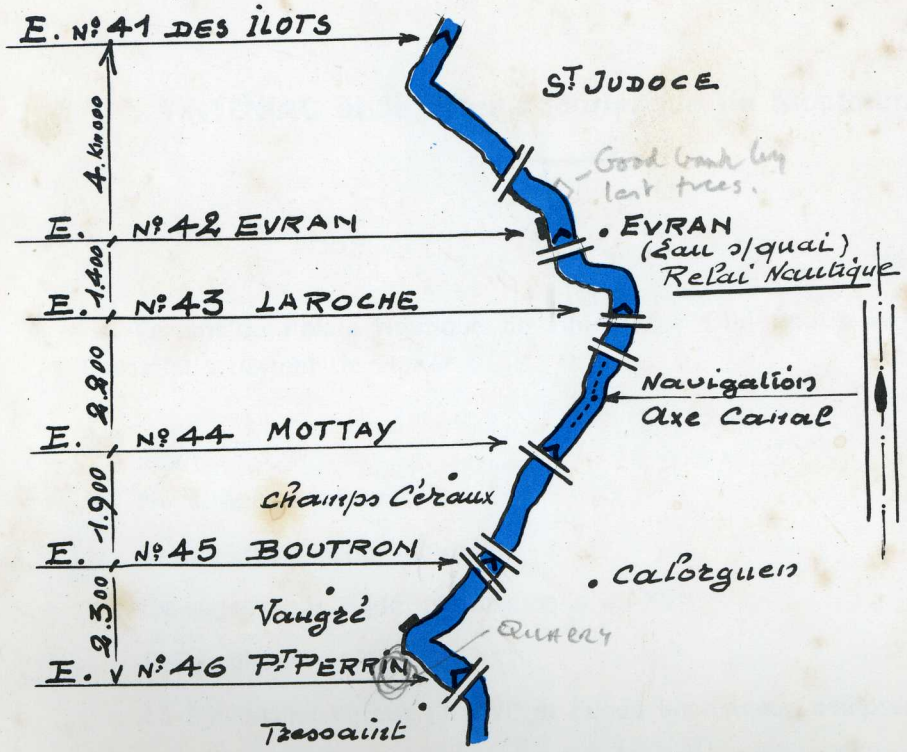
E. N° 41 DES ILOTS
St JUDOCE
4.km000
E. N° 42 EVRAN
EVRAN
(Eau s/quai)
Relai Nautique
1.400
E. N° 43 LAROCHE
2.200
Navigation
Axe Canal
E. N° 44 MOTTAY
Champs Céraux
1.900
E. N° 45 BOUTRON
Calorguen
Vaugré
2.300
E. N° 46 Pt PERRIN
Tresoaint

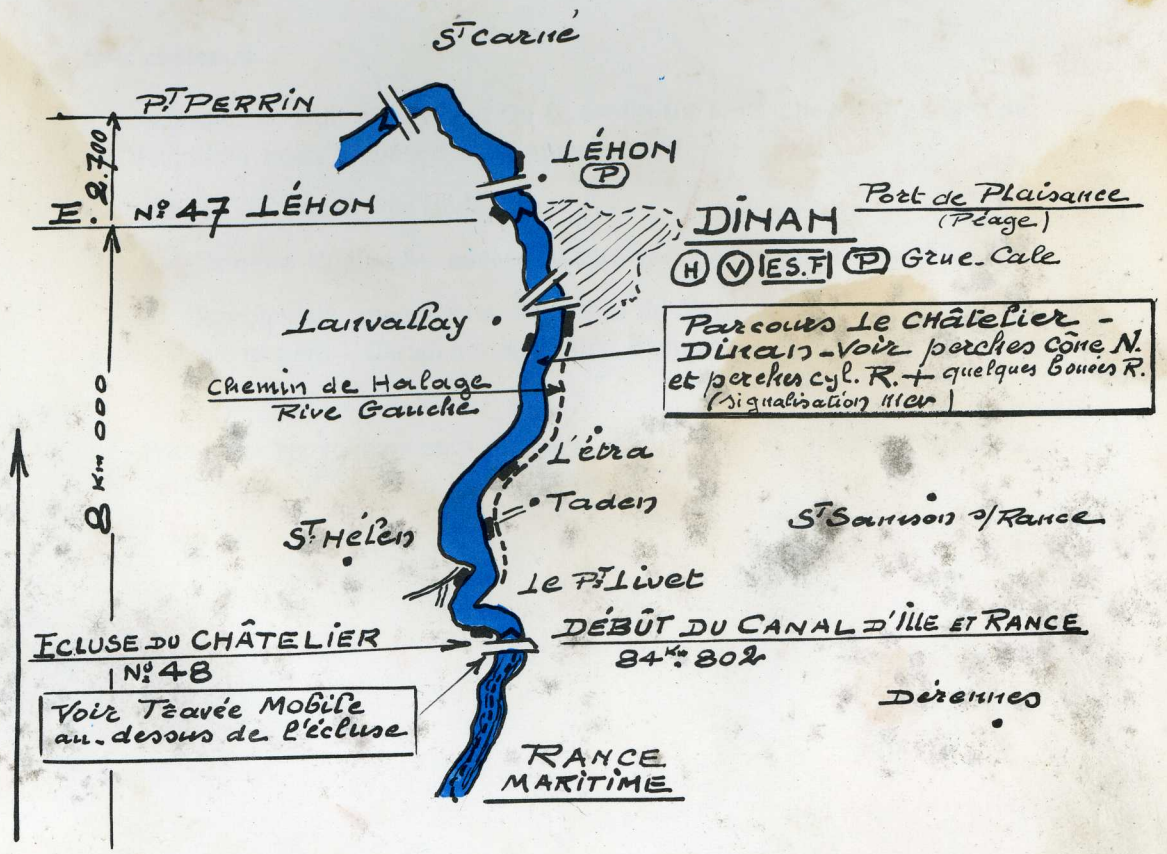
St Carné
Pt PERRIN
2.700
E. N° 47 LÉHON
LÉHON
P
DINAN
Port de Plaisance
(Plage)
H V ES.F P Grue-Cale
Lanvallay
Parcours Le Châtelier - Dinan - voir perches cône N. et perches cyl. R. + quelques bouées R. (signalisation mer)
Chemin de Halage
Rive Gauche
L'étra
8 km 000
Taden
St Hélen
St Samson s/Rance
le Pt Livet
ECLUSE DU CHÂTELIER
N° 48
DÉBUT DU CANAL D'ILLE ET RANCE
84 km 802
Voir Travée Mobile au-dessus de l'écluse
Dérennes
RANCE MARITIME

TINTÉNIAC et le Circuit touristique de Montmuran

Partant du Relais Nautique de Tinténiac « Cité fleurie », un circuit touristique permet de visiter :

des églises :

Hédé, église romane.

St-Domineuc, église gothique.

Bazouges sous Hédé, tombe-arcade du XVIe.

St-Symphorien, vitrail du XVIe.

La Baussaine, vitraux du XVIe et Fonds baptismaux sculptés.

Les Iffes, église du XVe et XVIe, magnifique ensemble de vitraux, autel triangulaire et retable à miroir (XVIIIe).

des châteaux :

Montmuran (XIIe et XIVe) où Du Guesclin fut armé chevalier et épousa en deuxième noce : Jeanne de Tinténiac-Laval.

Ruines du Donjon de Hédé.

La Chapelle Chaussée, sévère beauté remaniée sous Louis XIII.

La Bourbansais, magnifique ensemble du XVIIe et XVIIIe - Parc zoologique dans le parc - Caradeuc, au milieu d'un vaste parc.

Pour tous renseignements complémentaires sur ce circuit touristique, voir le Syndicat d'Initiative de Tinténiac.

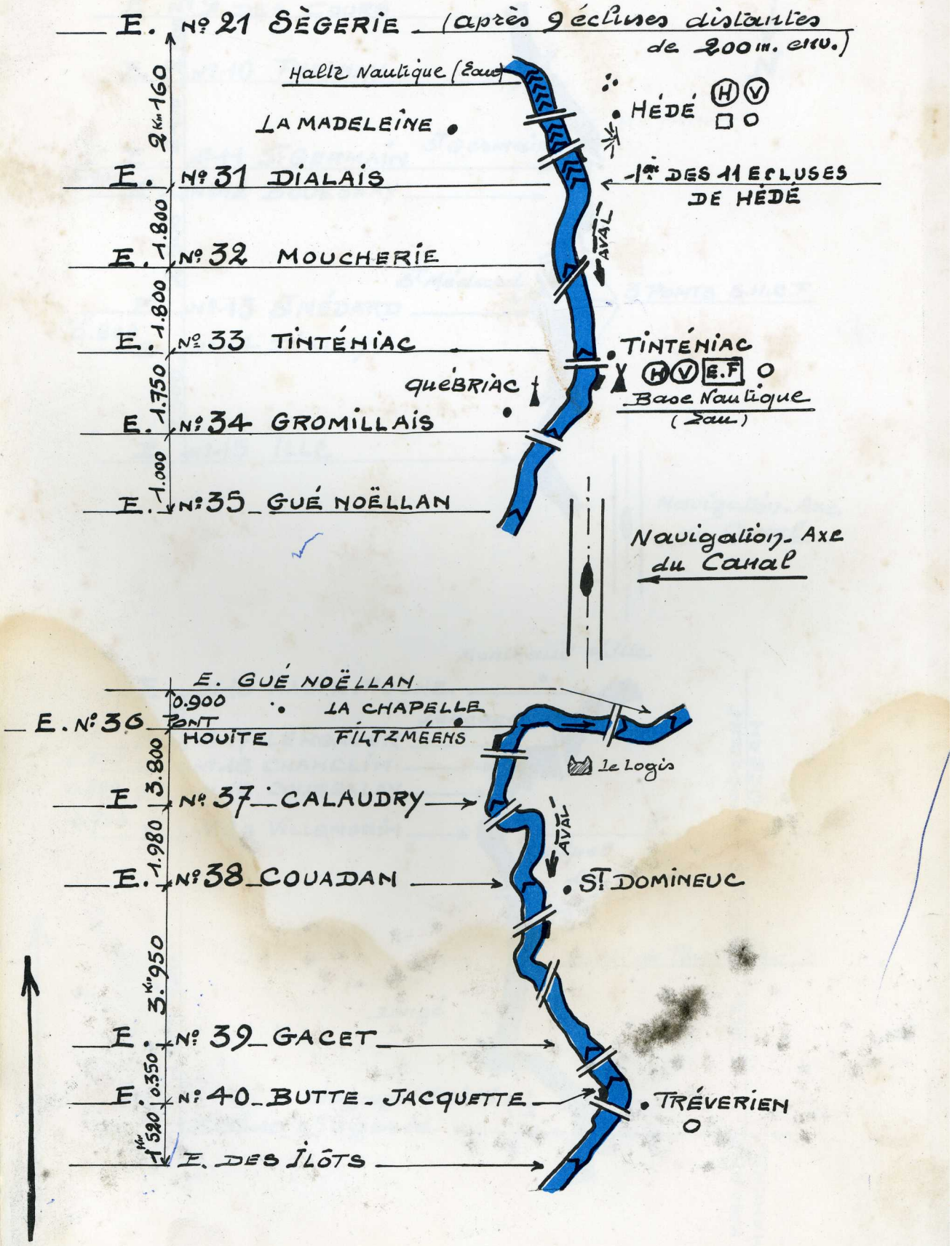
E. Nº 21 SÈGERIE (après 9 écluses distantes de 200 m. env.)
Halte Nautique (Eau)
LA MADELEINE
HÉDÉ
9 Km 160
E. Nº 31 DIALAIS
1re DES 11 ECLUSES DE HÉDÉ
1.800
E. Nº 32 MOUCHERIE
AVAL
1.800
E. Nº 33 TINTÉNIAC
TINTÉNIAC
E.F
1.750
QUÉBRIAC
Base Nautique (Eau)
E. Nº 34 GROMILLAIS
1.000
E. Nº 35 GUÉ NOËLLAN
Navigation - Axe du Canal
E. GUÉ NOËLLAN
0.900
LA CHAPELLE
E. Nº 36
PONT HOUITE
FILTZMÉENS
le Logis
3.800
E Nº 37 CALAUDRY
AVAL
1.980
E. Nº 38 COUADAN
St DOMINEUC
3 Km 950
E. Nº 39 GACET
E. Nº 40 BUTTE - JACQUETTE
TRÉVERIEN
0.350
1 Km 520
E. DES ÎLÔTS

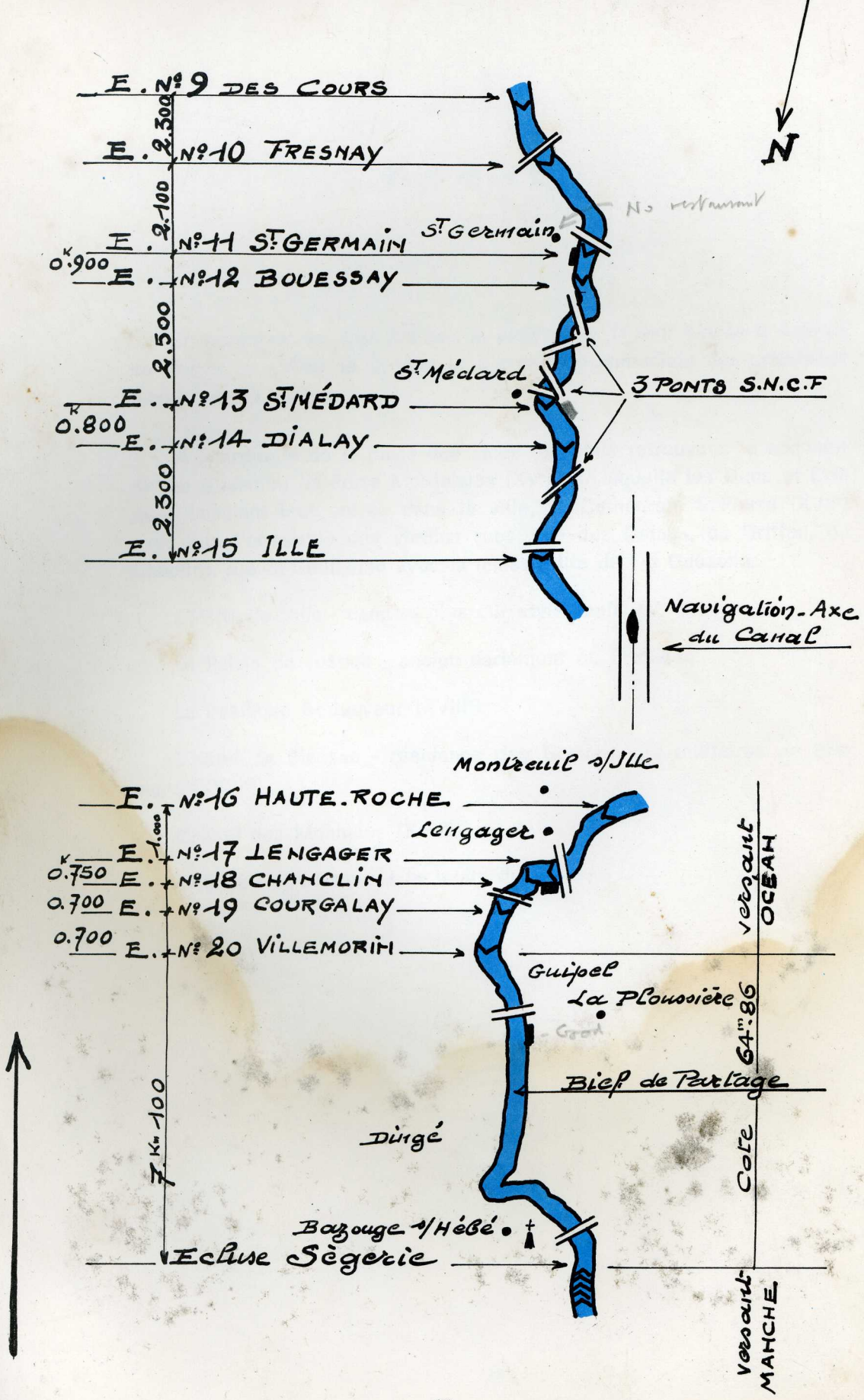
E. N° 9 DES COURS
2.300
E. N° 10 FRESNAY
2.100
E. N° 11 ST GERMAIN
St Germain
0K.900
E. N° 12 BOUESSAY
2.500
St Médard
E. N° 13 ST MÉDARD
3 PONTS S.N.C.F
0K.800
E. N° 14 DIALAY
2.300
E. N° 15 ILLE
Navigation - Axe du Canal
Montreuil s/Ille
E. N° 16 HAUTE-ROCHE
1.000
Lengager
E. N° 17 LENGAGER
0K.750
E. N° 18 CHANCLIN
0.700
E. N° 19 COURGALAY
0.700
E. N° 20 VILLEMORIN
Guipel
La Plousière
Bief de Partage
Dingé
7 Km 100
Bazouge s/Hébé
Ecluse Ségerie
Versant OCEAN
64m.86
Cote
Versant MANCHE

RENNES

En accostant au quai St-Cast, le plaisancier faisant escale à Rennes se trouve au milieu de la ville et à proximité immédiate des principaux monuments à visiter.

A l'extrémité de la place des Lices (où nous retrouvons le souvenir de Du Guesclin), la Porte Mordelaise (XVe) par laquelle les Ducs et Evêques faisaient leur entrée dans la ville. La Cathédrale St-Pierre (XVIIe) avec tout l'ensemble des vieilles rues, rue des Dames, du Griffon, du Chapître, rue St-Guillaume avec la maison dite de Du Guesclin.

L'Hôtel de Ville - dans le plus pur style Louis XV.

Le Palais de Justice - ancien parlement de Bretagne.

La Basilique St-Sauveur (XVIIIe).

L'Hôtel de Blossac - résidence des Gouverneurs militaires de Bretagne (XVIIIe).

L'Hôtel des Monnaies (XVIIIe).

L'Eglise Notre-Dame et le Jardin du Thabor.

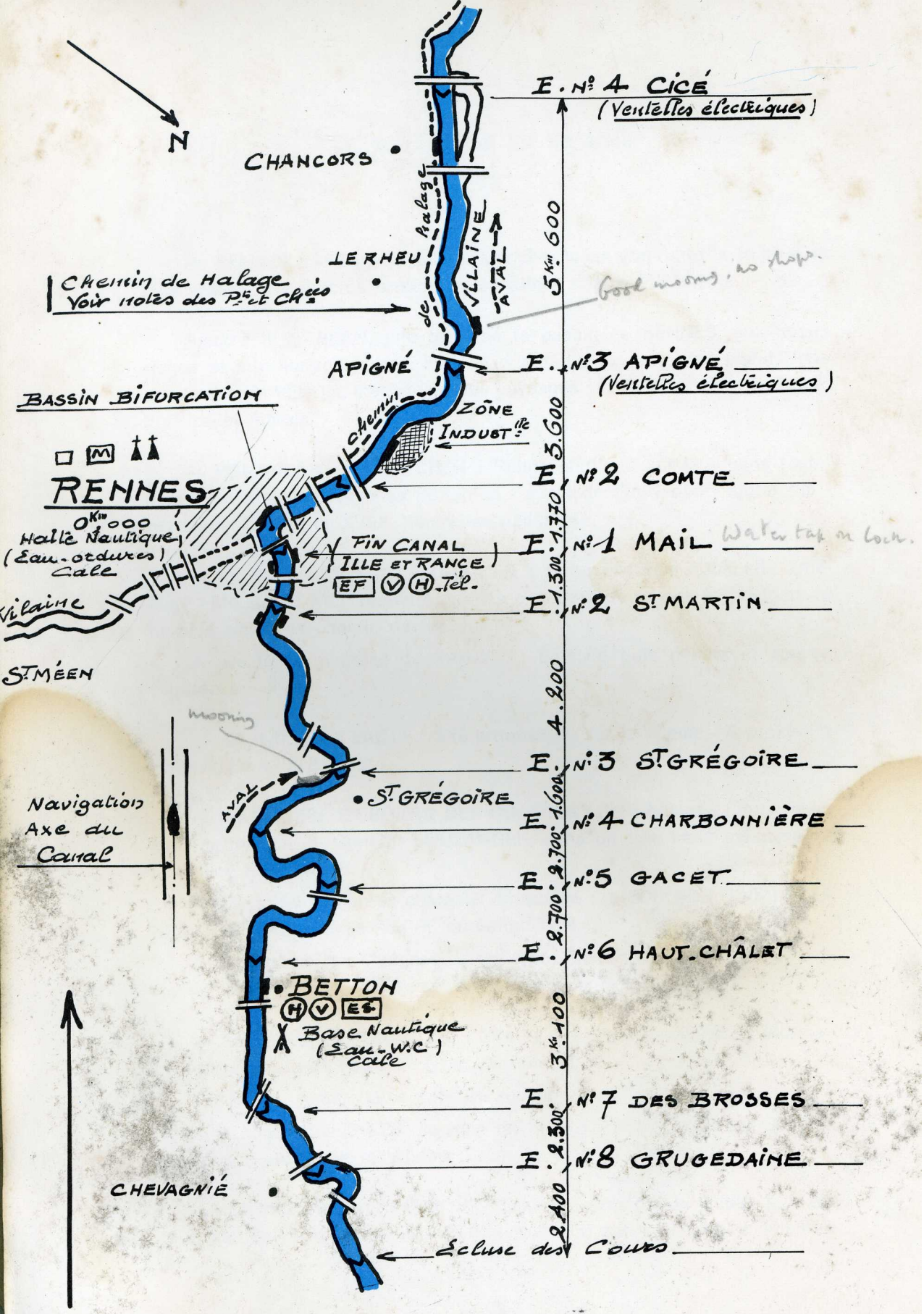
N
E. N° 4 CICÉ
(Ventelles électriques)
CHANCORS
Halage
VILAINE
AVAL
5 Km 600
LE RHEU
Chemin de Halage
Voir notes des P.ts et Ch.ins
Good moorings, no slope.
APIGNÉ
E. N° 3 APIGNÉ
(Ventelles électriques)
BASSIN BIFURCATION
Chemin de
ZÔNE INDUST.le
3.600
E. N° 2 COMTE
RENNES
0 Km 000
Halte Nautique
(Eau-ordures)
Cale
FIN CANAL
ILLE ET RANCE
EF V H Tél.
1.770
E. N° 1 MAIL
Water tap on lock.
Vilaine
1.300
E. N° 2 ST MARTIN
ST MÉEN
4.200
mooring
E. N° 3 ST GRÉGOIRE
ST GRÉGOIRE
AVAL
1.600
E. N° 4 CHARBONNIÈRE
Navigation
Axe du
Canal
2.700
E. N° 5 GACET
2.700
E. N° 6 HAUT-CHÂLET
BETTON
H V ES
Base Nautique
(Eau-W.C.)
Cale
3 Km 100
E. N° 7 DES BROSSES
2.300
E. N° 8 GRUGEDAINE
CHEVAGNIÉ
2.400
Écluse des Cours

LA VALLÉE DE LA VILAINE

De RENNES à la mer, la liaison Manche-Océan emprunte la Vilaine, la plus grande des rivières bretonnes, canalisée dès le XVIe siècle.

Jusqu'à PONT-RÉAN, elle traverse le bassin de RENNES, aux terres riches et aux horizons plats. Puis, elle entaille les sombres ondulations du plateau de REDON, ménageant des paysages variés où alternent cluses, prairies et marais.

— **PONT-RÉAN - EN GUICHEN :** Relais nautique sur la Vilaine (camping - location de caravanes flottantes - syndicat d'initiative - night-club - restaurants), pont du XVIIIe. Itinéraires pédestres.

— **LE BOEL - EN BRUZ - GUICHEN :** Halte nautique - Joli site aménagé - Moulin du XVIIe restauré par des chantiers de jeunes (exposition de modèle réduit de chemin de fer...).

A proximité, château de BAGATZ : bois de buis géants et source réputée.

— **LA HALTE DE LAILLE :** Site pittoresque sur la Vilaine - A proximité Château de LAILLE XVIIIe.

— **LA COURBE EN BOURG DES COMPTES :** Petit hameau fleuri connu pour sa maison du Général BOULANGER, dans un très beau méandre de la Vilaine (camping).

A proximité, nombreux châteaux de qualité : le BOSCHET (XVIIe) et LA REAUTE - Menhir de la PIERRE du Grand TUN.

Au bourg, maison ancienne, restaurants, syndicat d'initiative. Au centre de tout un dispositif de sentiers pédestres balisés.

— **LA LEVÉE EN PLÉCHATEL :** Site panoramique dominant la Vilaine - En contrebas, halte nautique (jeux - crêperie).

Au bourg, remarquable calvaire monolithique.

A 4 kilomètres à l'Est, le long du SEMNON, site du Tertre-Gris, un des plus beaux d'Ille et Vilaine (halte du Volcan - Camping).

— **LA MOLIERE EN ST-SENOUX :** Ecluse riveraine d'un Moulin XVIIe qui dépendait jadis du Château de la Molière situé sur les hauteurs voisines.

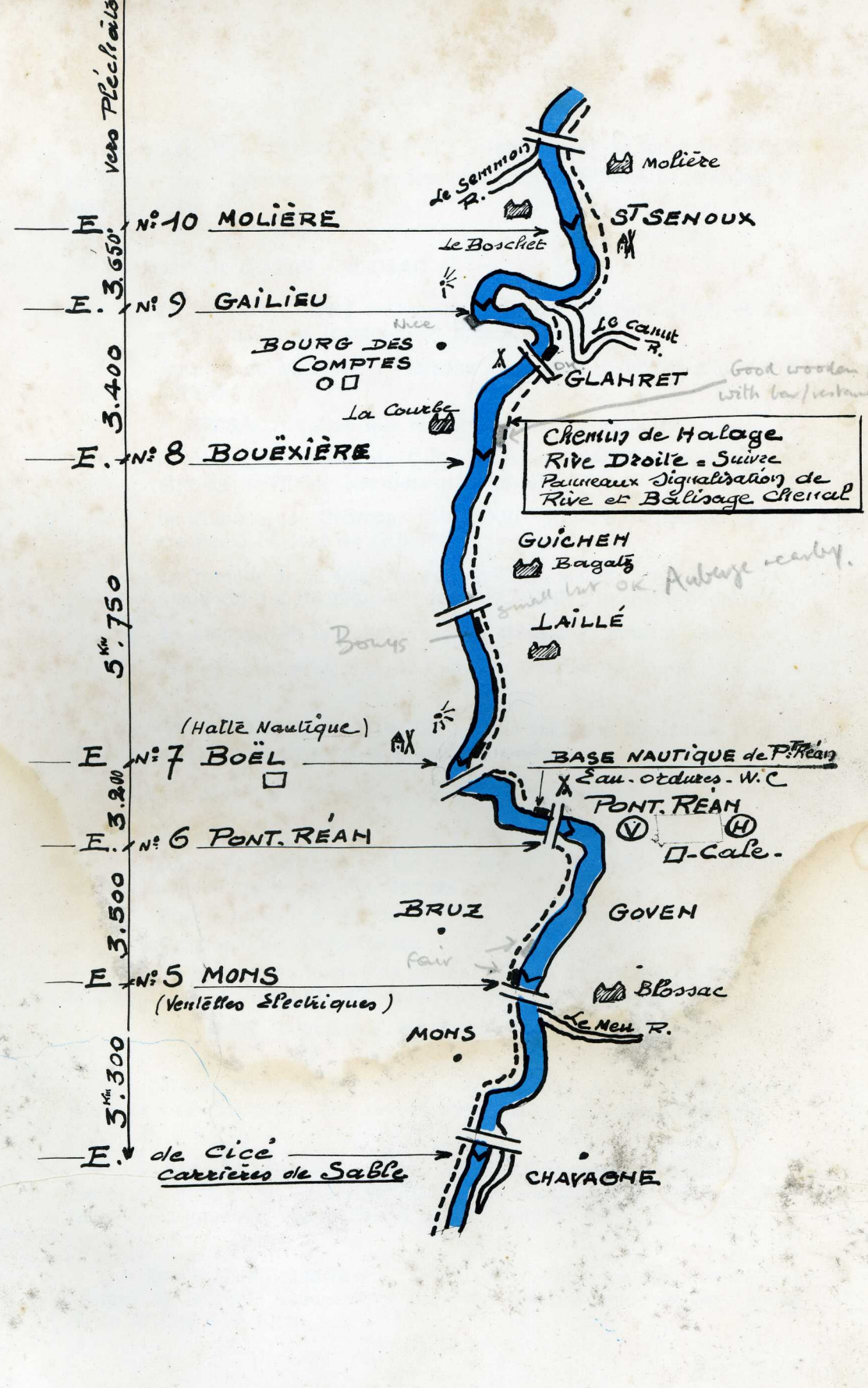
Vers Plélan
E. N° 10 MOLIÈRE
3.650
E. N° 9 GAILIEU
3.400
E. N° 8 BOUËXIÈRE
5 Km. 750
E. N° 7 BOËL
3.200
E. N° 6 PONT. RÉAN
3.500
E. N° 5 MONS
(Ventilles Electriques)
3 Km. 300
E. de Cicé
carrières de Sable
Molière
Le Semnon R.
ST SENOUX
Le Boschet
Le Canut R.
BOURG DES COMPTES
GLAHRET
La Courbe
Chemin de Halage
Rive Droite = Suivre
Panneaux Signalisation de
Rive et Balisage Chenal
GUICHEN
Bagatz
LAILLÉ
(Halte Nautique)
BASE NAUTIQUE de P. Réan
Eau - ordures - W.C
PONT. REAN
V
H
Cale
BRUZ
GOVEN
Blossac
Le Meu R.
MONS
CHAVAGNE

— **MACAIRE - ST-MALO DE PHILY :** Halte nautique, port de St-Malo DE PHILY dont l'église abrite des fresques d'Emile BERNARD, compagnon de GAUGUIN.

— **PORT DE GUIPRY - MESSAC :**

- Au port de GUIPRY : Chapelle N.-D. du Bon Port (1664) et maisons anciennes (camping et hôtels - piscine).
- Au port de MESSAC : Maisons anciennes (Syndicat d'Initiative, hôtels).
- A MESSAC : Eglise aux rétables classés - Menhir.
- A proximité, le site de Corbinières en LANGON, le plus beau site de la Vilaine (sentiers pédestres).
- Le Château des Champs, manoir XVIIe entouré de douves (4 kilomètres à l'Ouest de GUIPRY).
- Le Temple de la Coeffrie en MESSAC, ancien siège de la Commanderie des Hospitaliers, de CARENTOIR (fresques médiévales).
- Le château de la Pommeraye en Messac (2 kms au nord).
- Port de Plaisance pour 80 bateaux. Travaux en cours.

— **PORT DE ROCHE EN LANGON :** Halte nautique bordée de part et d'autre de la Vilaine de deux charmants manoirs.

Pont en acier de l'exposition universelle de PARIS (1867).

A proximité :

1 - Bourg de LANGON (1 km à l'ouest) : Chapelle Ste AGATHE, ancien tombeau gallo-romain (fresques).

- Eglise romane St Pierre.
- Cromlech des Demoiselles.

(Centre permanent de classes vertes, villages de retraite et gîtes communaux, poterie, meubles laqués, chèvrerie, Syndicat d'Initiative).

2 - ST-JUST (6 kilomètres au nord) : 2e Centre mégalithique de Bretagne.

3 - GRAND FOUGERAY (9 km à l'est) : Edifices du Moyen-Age dans le bourg et Tour DU GUESCLIN, donjon aménagé en auberge paysanne.

— **BESLE - LA LOUZAIS :** Relais nautique aménagé - Salle de réunions Lavabos - W.C. - Eau - Cale de mise à l'eau - Camping - Syndicat d'Initiative très apprécié des pêcheurs et des gastronomes.

— **BRAIN SUR VILAINE :** L' « Abbaye », ancienne dépendance des Moines de REDON. A proximité, sites des Moulins neufs et des Landes de la ROCHE BLANCHE.

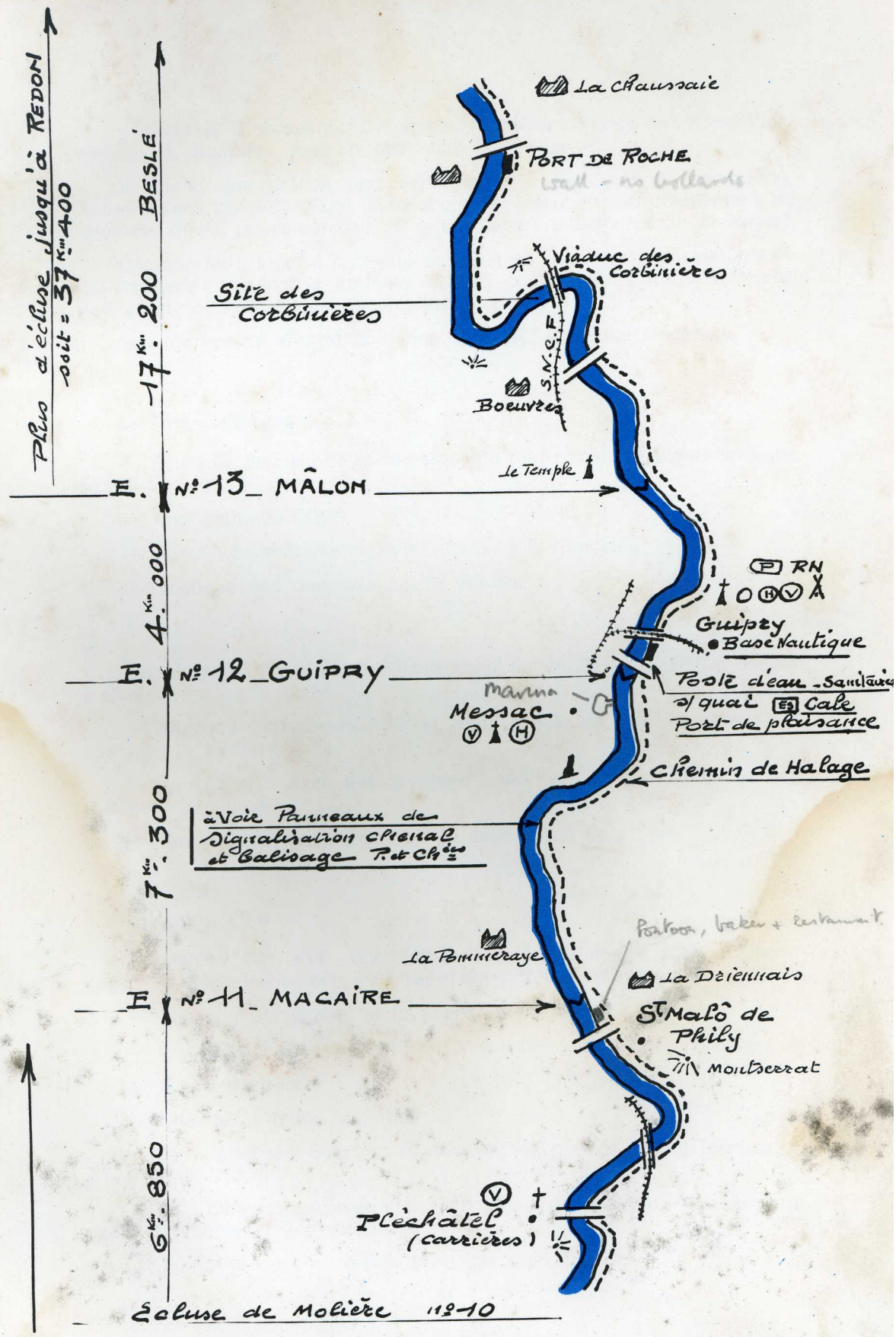
Plus d'écluse jusqu'à REDON
soit = 37 Km 400
BESLÉ
17 Km 200
La Chaussaie
PORT DE ROCHE
Viaduc des Corbinières
Site des Corbinières
S.N.C.F.
Boeuvres
Le Temple
E. N° 13 _ MÂLON
4 Km 000
RN
Guipry
Base Nautique
E. N° 12 _ GUIPRY
Poste d'eau - Sanitaires
s/quai Cale
Port de plaisance
Messac
Chemin de Halage
7 Km 300
Voir Panneaux de Signalisation Chenal et Balisage P. et Ch.
La Pommeraye
La Dienrais
E N° 11 _ MACAIRE
St Malô de Phily
Montserrat
6 Km 850
Pléchâtel (carrières)
Écluse de Molière N° 10

— **REDON :** Berceau de la Bretagne fondée par Saint-Conwoïon à l'instigation de Nominoe, premier souverain de Bretagne.

A connu une grande prospérité grâce à son port de commerce. Actuellement, ce port prend un nouvel essor avec le développement du tourisme fluvial (carrefour des voies navigables intérieures de Bretagne).

Capitale du briquet à gaz, elle possède en outre un important potentiel industriel : industrie agricole, petites constructions navales, fonderies, plastique, mécanique de précision.

Son patrimoine architectural est important bien que méconnu.

La Cité religieuse :

— Eglise St Sauveur et sa remarquable tour romane à angles arrondis du XIIe.

— Tour gothique (XIVe).

— Abbaye Saint-Sauveur (XVIIe). Jardin à la française.

— Vestiges des remparts sur la Vilaine.

L'île du port : (Prise entre Vilaine, canal de NANTES à BREST et Bassin à flot).

— Maisons d'armateurs XVIIe et XVIIIe à balcons à fer forgé sur les quais de la Vilaine.

— Rue du port avec ses greniers à sel, son hôtel Carmoy et ses antiques demeures.

— Rue du Jeu de Paume avec sa caserne de douaniers.

La vieille Ville :

— Maison XVe - XVIe - XVIIe de la Grande Rue et des rues voisines : rue de la Monnaie (maison XVe), rue d'Enfer (toute en encorbellement).

— Maisons à pignons de la rue Notre-Dame.

— Chapelle et Cloître (XVIIe) de la Retraite (on visite).

— Cours Bertrand.

— Site de la Belle Anguille.

— Deux piscines, Syndicat d'Initiative, restaurants, Office Touristique des Pays de Vilaine.

— Port d'hivernage et de plaisance (une société de location de caravanes flottantes et vedettes).

— Foire Teillouse : célèbre foire aux marrons.

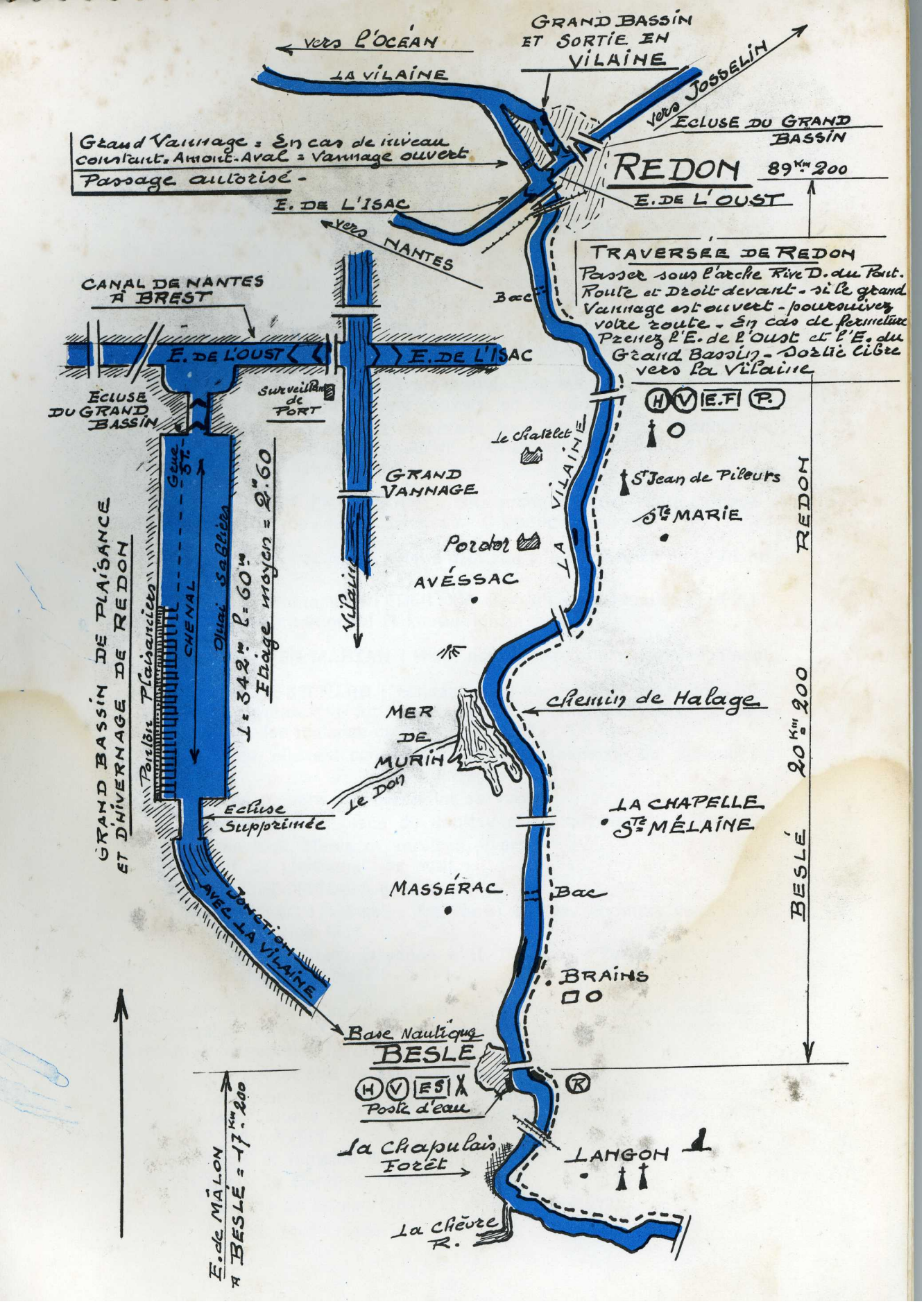
vers l'Océan
La Vilaine
Grand Bassin et Sortie en Vilaine
vers Josselin
Ecluse du Grand Bassin
Grand Vannage : En cas de niveau constant. Amont-Aval : Vannage ouvert
Passage autorisé -
REDON
89 Km 200
E. de l'Isac
E. de l'Oust
vers Nantes
Bac
Traversée de Redon
Passer sous l'arche Rive D. du Pont. Route et Droit devant - si le grand Vannage est ouvert - poursuivez votre route - En cas de fermeture Prenez l'E. de l'Oust et l'E. du Grand Bassin - Sortie libre vers la Vilaine
Canal de Nantes à Brest
E. de l'Oust
E. de l'Isac
Ecluse du Grand Bassin
Surveillant de Port
Grand Vannage
Vilaine
le Chatelet
La Vilaine
St Jean de Pileurs
Ste Marie
Porcher
Avéssac
Redon
Grand Bassin de Plaisance et d'Hivernage de Redon
Grue St.
Chenal
Quai sablés
L = 342 m. l = 60 m
Etiage moyen = 2.60
Portiers Plaisanciers
Chemin de Halage
Mer de Murin
Le Don
Ecluse Supprimée
La Chapelle Ste Mélaine
20 Km 200
Besle
Massérac
Bac
Jonction avec la Vilaine
Brains
Base Nautique Besle
Poste d'eau
La Chapulais Forêt
Langon
La Chèvre R.
E. de Malon à Besle = 17 Km 200

— **LES BELLIONS EN FEGREAC :** Halte nautique au carrefour de la Vilaine et du Canal de NANTES à BREST (camping, base de canoé-kayak). Centre archéologique de première importance - Site de l'ancienne cité gallo-romaine de DURETIE et Chapelle ST-JACQUES sur l'ancienne route de ST-JACQUES DE COMPOSTELLE.

— **CHATEAUX DE RIEUX :** Halte nautique à l'emplacement de l'ancien gué reliant jadis les deux parties de DURETIE.

Vestiges de l'ancien château-fort.

Au bourg, borne milliaire, croix et église moderne intéressantes.

— **CRAN EN ST-DOLAY :** Avant-dernier pont sur la Vilaine - Maisons anciennes dont un grenier à sel converti en crêperie.

A proximité, jolis édifices dispersés sur l'ensemble de la commune de ST-DOLAY : Chapelle Ste ANNE - Château de CADOUZAN et du PLESSIS - Croix de GRAVIGNAN.

— **LES ALLIERS EN BEGANNE :** Site archéologique - Port celtique - Greniers à sel et ma son de Gabelous - Chapelle en ruines.

— **FOLEUX EN BEGANNE :** Halte nautique à la confluence de la Vilaine et du Trévelo.

A proximité, Château de l'ETIER (XVe et XVIIe) et Château de LEHELLEC (XVIIe) au musée traditionnel (1 km au nord).

— **LA COUR EN MARZAN :** Halte nautique en cours d'aménagement.

— **LA ROCHE-BERNARD :** Fondée au Xe par un chef normand « BERNARD », cette petite ville fut réputée par ses chantiers navals et possède à cette époque des maisons du XVIe et du XVIIe.

Aujourd'hui, elle est connue par son pont suspendu qui enjambe la Vilaine.

- Vieux rochers du port (point de vue).
- Maisons de la place du Bouffay et du quartier du Ruicard.
- Campings, hôtels et services divers.
- Port de plaisance très actif.

De la ROCHE-BERNARD gagner :

- MISSILLAC (11 kms) : Très beau château gothique converti en country club M.H.
- PEAULE : Vieux Doyenné M.H. (9 kms) - Parc zoologique de Branféré (11 kms).

— **ARZAL :** Cette commune autrefois ignorée commence à connaître une certaine célébrité, grâce à l'aménagement sur son territoire d'un barrage de conception hardie.

- Barrage et site de Vieille-Roche.
- Lantierne : ancienne église de Templiers et d'Hospitaliers : Saint-Jean-Baptiste (XIIe et XVIe) ; église et maisons classées (XVIe - XVIIe - XVIIIe).
- Croix et fontaine du Cerf.
- Croix de Corignan (1668).
- Moulins de Séréac (1651) et de Kervéro (1612).
- Moulin Neuf (1719).

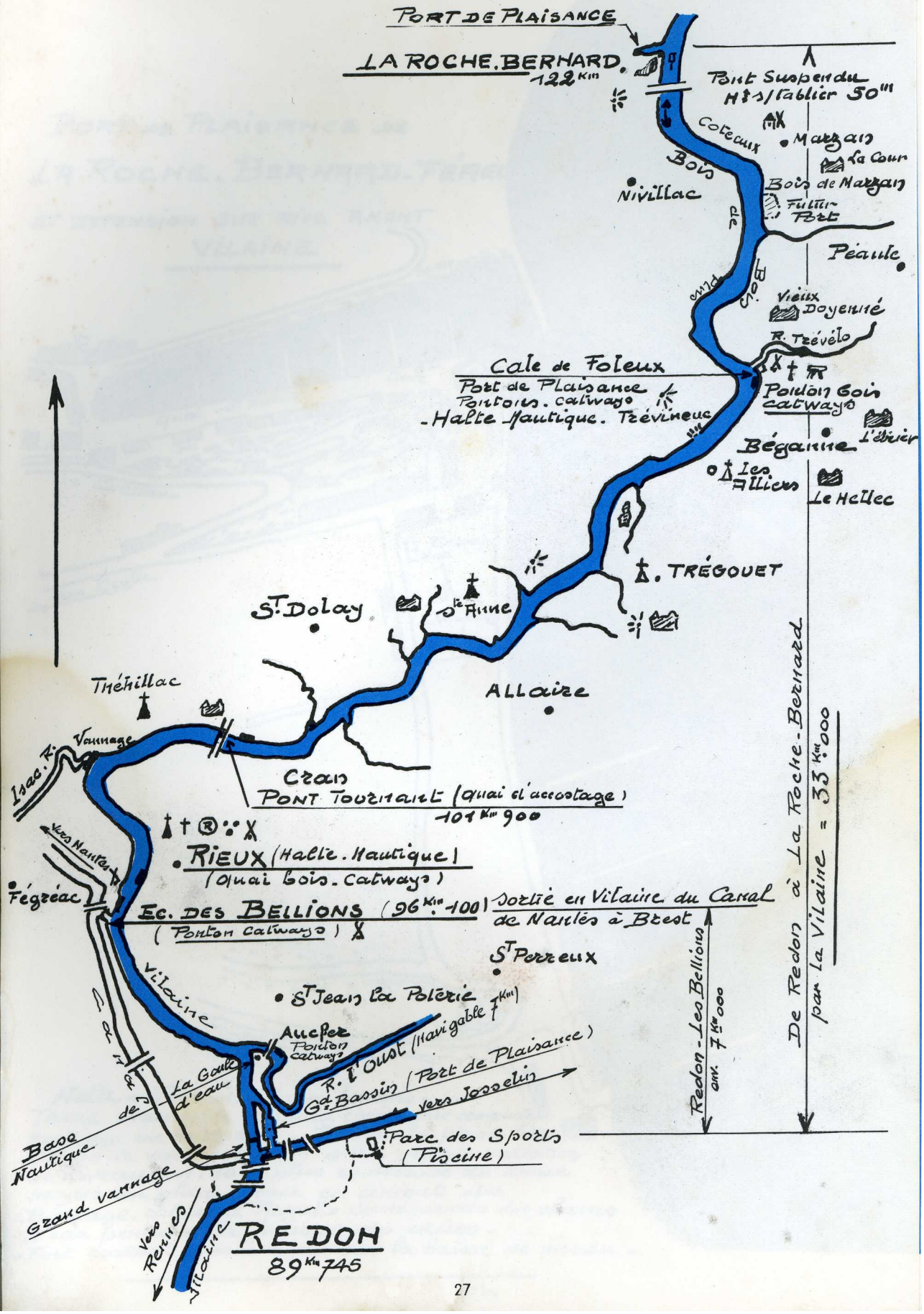
PORT DE PLAISANCE
LA ROCHE.BERNARD.
122 Km
Pont Suspendu
Ht s/tablier 50m
Coteaux
Marzain
La Cour
Bois de Marzain
Fillier
Port
Bois
Nivillac
Péaule
Vieux
Doyenné
R. Trévélo
Cale de Foleux
Port de Plaisance
Pontons. catways
Halte Nautique. Trévineuc
Poulain Bois
catways
Bégaine
l'Etrier
Les Alliers
Le Hellec
TRÉGOUET
St Dolay
Ste Anne
Allaire
Théillac
Vannage
Isac. R.
Crain
PONT TOURNAIRT (quai d'accostage)
101 Km 900
RIEUX (Halte. Nautique)
(Quai bois. catways)
Vers Nantes
Fégréac
Ec. des BELLIONS (96 Km 400)
(Ponton catways)
Sortie en Vilaine du Canal de Nantes à Brest
St Perreux
St Jean la Poterie
Vilaine
Aucfer
Ponton catways
R. l'Oust (Navigable 7 Km)
La Gaule d'eau
Gd. Bassin (Port de Plaisance)
vers Josselin
Base de Nautique
Parc des Sports
(Piscine)
Redon - Les Bellions
env. 7 Km 000
De Redon à La Roche-Bernard
par la Vilaine = 33 Km 000
Grand vannage
Vers Rennes
Vilaine
REDON
89 Km 745

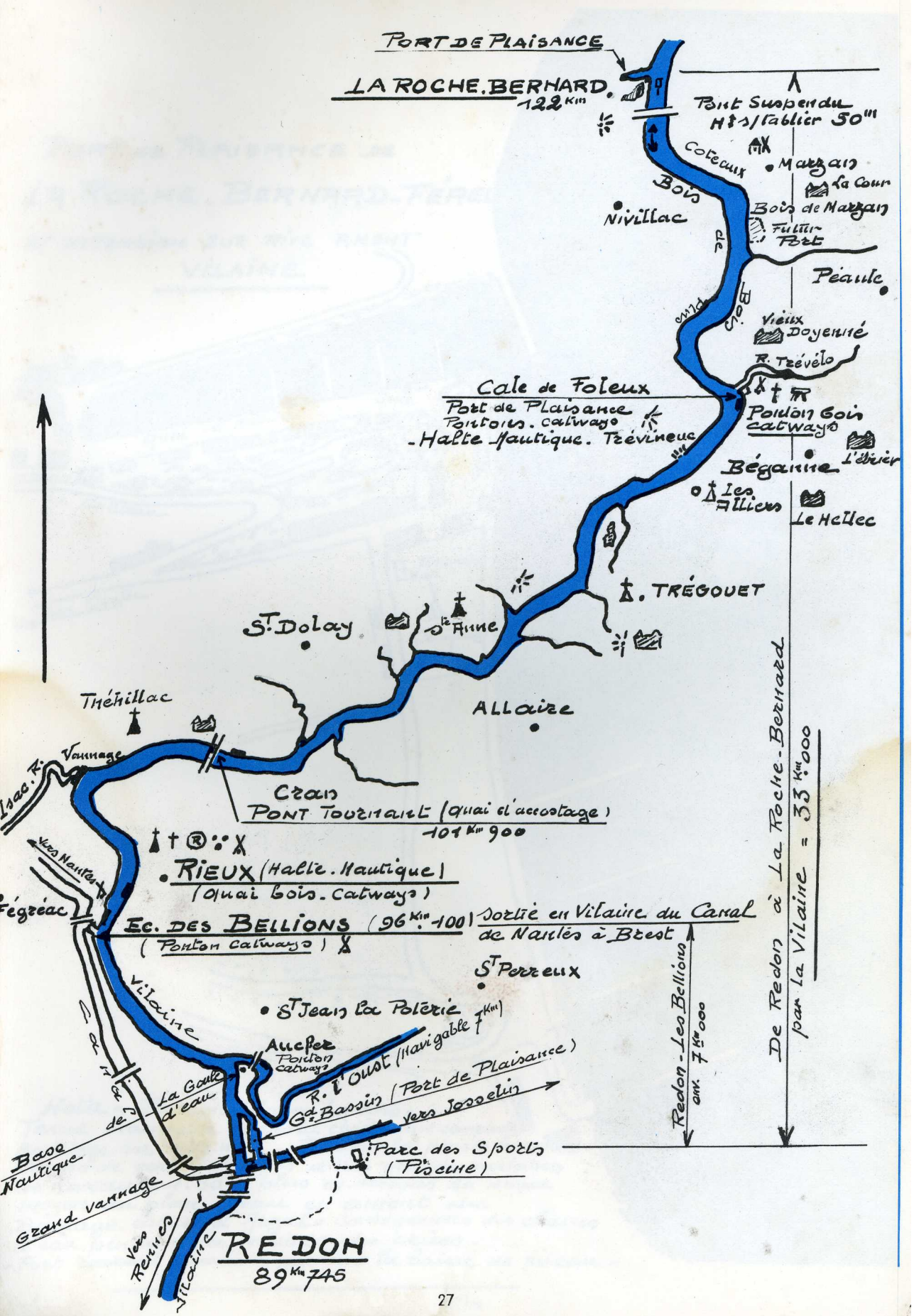
PORT DE PLAISANCE
LA ROCHE.BERNARD.
122 Km
Pont Suspendu
H s/tablier 50m
Coteaux
Bois
Marzain
La Cour
Bois de Marzain
Nivillac
Fuitier
Port
Péaule
Bois
Vieux
Doyenné
R. Trévélo
Cale de Foleux
Port de Plaisance
Pontons. catways
- Halte Nautique. Trévineuc
Ponton Bois
catways
Bégaine
L'Ebrier
Les
Alliers
Le Hellec
TRÉGOUET
St Dolay
Ste Anne
Allaire
Théhillac
Vannage
Isac. R.
Crain
PONT TOURNAIRE (quai d'accostage)
101 Km 900
RIEUX (Halte. Nautique)
(Quai Bois. Catways)
Vers Nantes
Fégréac
Ec. DES BELLIONS (96 Km. 100)
(Ponton Catways)
Sortie en Vilaine du Canal
de Nantes à Brest
St Perreux
St Jean la Poterie
Vilaine
Auchez
Ponton
catways
R. l'Oust (Navigable 7 Km)
La Gaule
d'eau
Gd. Bassin (Port de Plaisance)
vers Josselin
Base
Nautique
Parc des Sports
(Piscine)
Grand Vannage
Vers Rennes
REDON
89 Km 745
Redon - Les Bellions
env. 7 Km 000
De Redon à La Roche-Bernard
par la Vilaine = 33 Km 000

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHE-BERNARD-FÉREL

ET EXTENSION SUR RIVE AMONT VILAINE

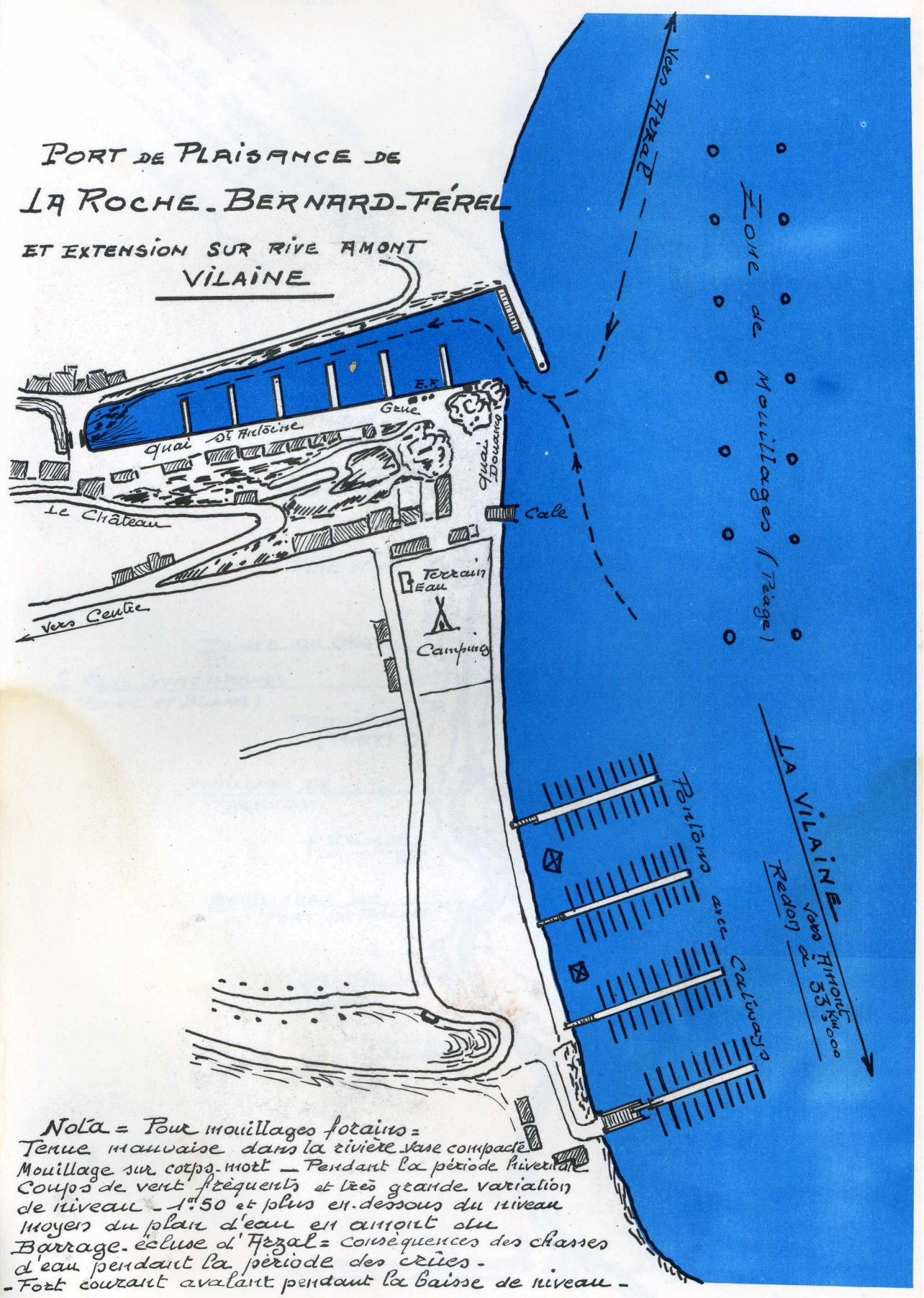

Nota = Pour mouillages forains = Tenue mauvaise dans la rivière vase compacte Mouillage sur corps-mort — Pendant la période hivernale Coups de vent fréquents et très grande variation de niveau - 1m50 et plus en-dessous du niveau moyen du plan d'eau en amont du Barrage-écluse d'Arzal = conséquences des chasses d'eau pendant la période des crues - - Fort courant avalant pendant la baisse de niveau -

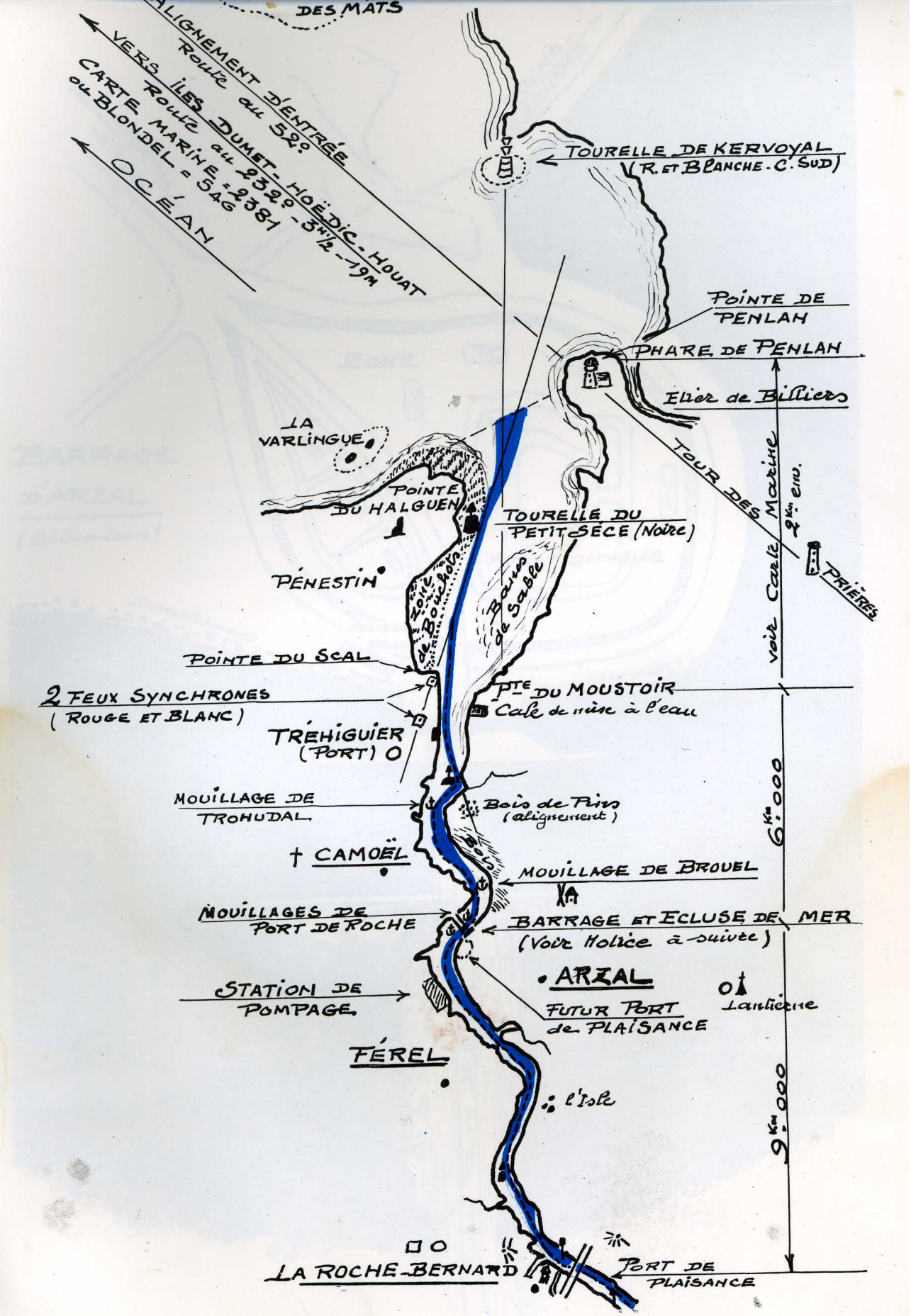
DES MATS
ALIGNEMENT D'ENTRÉE
Route au 52°
VERS ILES DUMET - HOËDIC - HOUAT
Route au 232° - 3M1/2 - 19M
CARTE MARINE = 2381
OU BLONDEL = 546
OCÉAN
TOURELLE DE KERVOYAL
(R. ET BLANCHE - C. SUD)
POINTE DE PENLAH
PHARE DE PENLAH
Etier de Billiers
TOUR DES PRIÈRES
voir Carte Marine
2 Km eau
LA VARLINGUE
POINTE DU HALGUEN
TOURELLE DU PETIT SÉCE (Noire)
PÉNESTIN
Zone de Bouchots
Bancs de Sable
POINTE DU SCAL
2 FEUX SYNCHRONES
(ROUGE ET BLANC)
Pte DU MOUSTOIR
Cale de mise à l'eau
TRÉHIGUIER
(PORT)
MOUILLAGE DE TROHUDAL
Bois de Pins
(alignement)
6 Km 000
CAMOËL
MOUILLAGE DE BROUEL
MOUILLAGES DE PORT DE ROCHE
BARRAGE ET ECLUSE DE MER
(Voir Notice à suivre)
ARZAL
STATION DE POMPAGE
FUTUR PORT de PLAISANCE
Lanterne
FÉREL
l'Isle
9 Km 000
LA ROCHE-BERNARD
PORT DE PLAISANCE

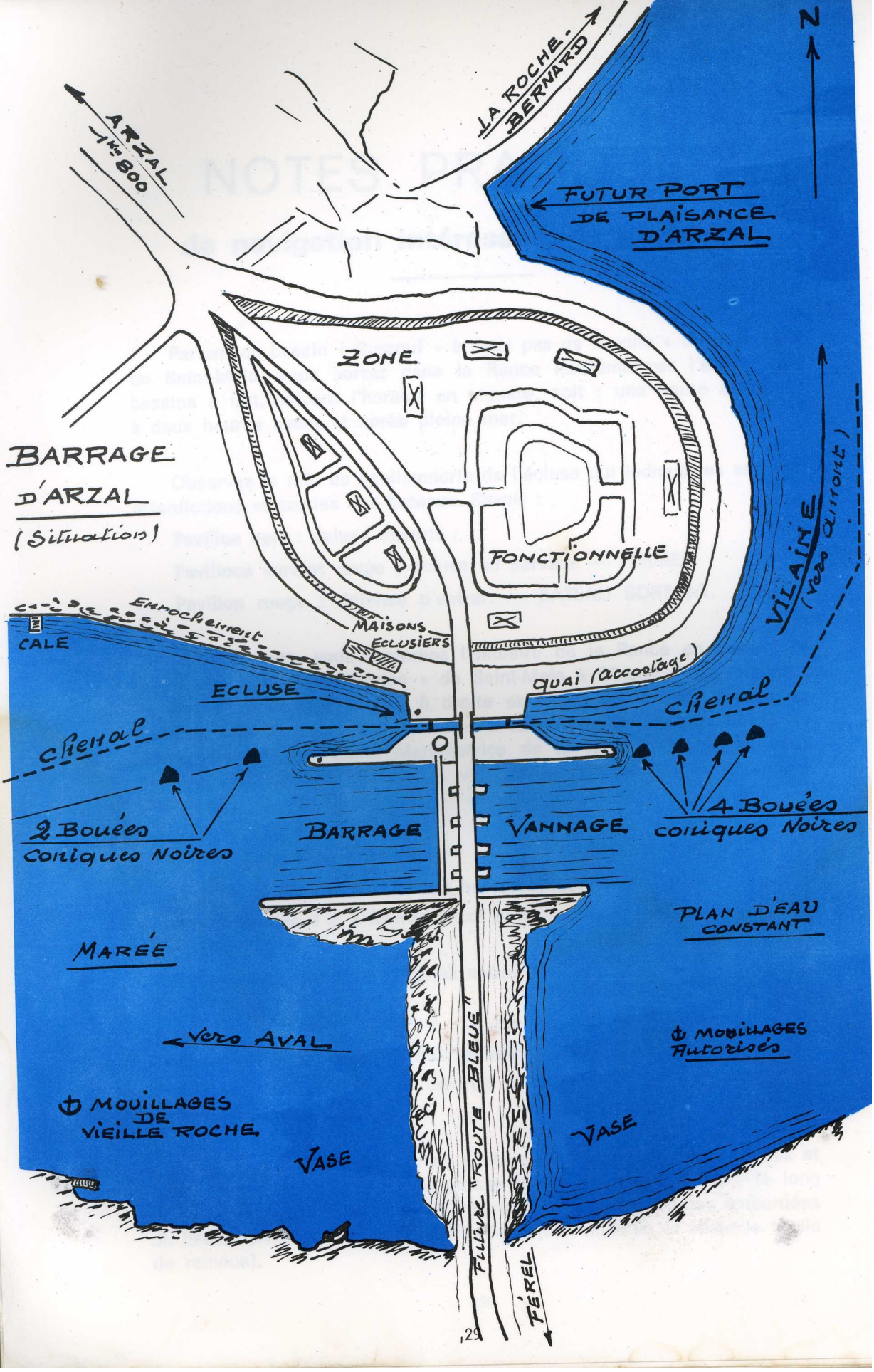
N
LA ROCHE-BERNARD
ARZAL 1 km 800
FUTUR PORT DE PLAISANCE D'ARZAL
ZONE
BARRAGE D'ARZAL
(Situation)
FONCTIONNELLE
VILAINE
(Vers Glénont)
Enrochement
CALE
MAISONS ECLUSIERS
quai (accostage)
ECLUSE
chenal
chenal
2 Bouées Coniques Noires
BARRAGE
VANNAGE
4 Bouées Coniques Noires
PLAN D'EAU CONSTANT
MARÉE
Vers AVAL
MOUILLAGES DE VIEILLE ROCHE
MOUILLAGES Autorisés
VASE
VASE
Fleuve "ROUTE BLEUE"
PÉREL

NOTES PRATIQUES

de navigation intéressant le parcours

Partant du bassin « Surcouf » à deux pas de la ville « intra-muros » de Saint-Malo, vous sortez dans la Rance maritime par l'écluse des bassins à flot, suivant l'horaire en vigueur, soit : une heure et demie à deux heures **avant** et **après** pleine mer.

Observez le mât de pavillonnerie de l'écluse qui indique les entrées, interdictions et sorties des bateaux. Savoir :

Pavillon vert : écluse ouverte ;

Pavillons vert et rouge : écluse en service. — FERMÉE.

Pavillon rouge : défense d'entrer. — BATEAU SORTANT.

Sorti du sas, vous traversez l'estuaire de la Rance en suivant le trajet des « Vedettes Vertes » de Saint-Malo à Dinard. Vous remontez la Rance en serrant la rive à droite et évitez les bouées rouges de gauche délimitant la zone interdite à la navigation en approchant du barrage-écluse de l'Usine Marémotrice de la Rance. Ce chenal vous conduit droit devant l'écluse. A voir coffres d'amarrage en attendant l'éclusage.

Barrage-Ecluse de la Rance :

Entrée de l'écluse. Aval : aux heures rondes.

Ecluse fermée 1 à 2 heures avant et après heure B.M. suivant coefficient de marée.

Voir signaux : Boules et cônes noirs.

▼ ● Sortie ▼ ● Ecluse fermée ▼ Entrée

Signalisation de nuit : 4 feux rythmés Verts et Rouges.

Rentrez mâté si vous le désirez, le pont-route de l'écluse est un pont-levant.

Sas de l'écluse : les portes à charnières ouvertes, vous rentrez et vous prenez poste près d'une grosse bosse en nylon pendant le long de la paroi ; il suffit de la saisir ferme pour empêcher toutes embardées du bateau pendant l'éclusage rapide (quelques minutes et absence totale de remous).

A la sortie, vous laissez à votre gauche les bouées rouges de la zone interdite, protégeant les vannages et vous serrez votre chenal de remontée de la Rance (bouées rouges à voyant cylindrique à laisser à gauche vers l'amont). Très bon balisage jusqu'à la cale de Mordreuc.

De préférence passez à droite de l'Ile Chevret.

Il est distribué, pendant l'éclusage du barrage de la Rance, les « Consignes de Prudence » et heures d'éclusage concernant les mouvements d'eau importants créés par la marche de l'Usine Marémotrice et la vitesse de variation du niveau sur le limnigraphe de Saint-Suliac. Savoir :

— **Maximum** : 1 mètre en 10 minutes ;

— **Minimum** : 4 mètres en 1 heure.

— **Montez donc la Rance** après 1 heure de flot afin d'éviter les bancs de sable et de vase de Mordreuc.

En escale à MORDREUC, veillez au flot qui peut être rapide et, si vous étiez mouillé sur des bancs de sable et de vase, il pourrait vous faire chasser dangereusement vers le chenal.

De Mordreuc à l'écluse du Châtelier, le balisage du chenal entre les vasières est signalé par des perches que vous laissez à droite (voyant cône noir) et à gauche (voyant cylindrique rouge) suivant les méandres de la rivière, jusqu'en vue de l'écluse. Pas de mouillage dans la rivière — échouage dans la vase.

Ecluse du Châtelier : depuis la fin de l'année 1973, le pont-route situé au-dessus de l'écluse est transformé en « travée mobile », ce qui vous permet de rentrer dans le sas « mâté » et ce jusqu'à Dinan devenant port de mer.

— Voir Tableau annuel édité par l'E.D.F. donnant les horaires de passage à demander à partir d'avril à l'éclusier du Châtelier - La Vicomté-sur-Rance, 22690 par **Pleudéhen**, Tél. 27.51.11.

En 1972 l'écluse a subi de grosses réparations et a été automatisée tant portes que ventelles. L'éclusage a donc été grandement amélioré.

Démâtage obligatoire à quai à Dinan avant de reprendre votre route. Un stationnement prolongé à quai doit être autorisé par le surveillant de Port.

CANAL D'ILLE-ET-RANCE — Très beau parcours. Les amarres doivent avoir un œil d'au moins 0,50 m, les bittes d'amarrage dans les sas étant en pierre et d'un très fort diamètre.

Sur le parcours Rennes - Redon, donc sur la Vilaine canalisée, vous passez trois écluses « Apigné, Sicé et Mons » qui, munies de « ventelles électriques », vous donnent un éclusage rapide.

Le passage de ces trois écluses doit s'effectuer en fonction du trafic des péniches chargées de sable allant vers Rennes (accostage et déchargement à la zone industrielle) en aval de l'écluse de Comte et revenant lèges vers les carrières situées en amont de Pont-Réan.

REDON. — Traversée de la ville « carrefour des canaux bretons ». Suivre le tracé de parcours. Quittez la Vilaine pour passer l'écluse de l'Oust à droite. Empruntez ensuite le canal de Nantes à Brest pendant 100 m et, à gauche, passez l'écluse du « Grand bassin d'hivernage » (L : 342 m ; 1 : 60 m ; étiage : 2,60 m) et vous pourrez vous amarrer au ponton L : 100 m quai Nord, que la ville de Redon a installé pour recevoir les plaisanciers. A titre indicatif, ce port de plaisance et d'hivernage est en **eau douce** (à 4 heures de Paris par chemin de fer) et la gare S.N.C.F. en est à quelques minutes à pieds. De plus, son débouché sur le plan d'eau constant de 40 km (Redon - La Roche-Bernard barrage d'Arzal) formé, depuis le printemps 1971, par la retenue d'eau en Vilaine maritime, d'un étiage important : 3,00 m à 6,50 m environ, permettra à de grosses unités de remonter vers Redon et assurera à cette ville un avenir des plus brillants. Il permettra en outre à un plaisancier une utilisation de son bateau en toutes saisons, à l'abri de courant de marée et sans crainte du mauvais temps ; l'hivernage y sera dès plus prometteur et les navigateurs pourront être assurés d'y trouver le calme et la surveillance de leur bateau. (Surveillant de port M. DENIS, 3, quai Duguay-Trouin à Redon).

Une grue ayant été mise en place à la sortie W, vous pourrez remâter dans le bassin avant la sortie en Vilaine, et reprendre votre route même à la voile, si vous avez bon vent, en direction de l'Océan (l'écluse aval du bassin ayant été supprimée).

— **Important :** Par autorisation des Ponts et Chaussées, si les niveaux A.M. et A.V. sont constants, vous pourrez passer par les vannages ouverts du barrage (Vilaine) — ce qui vous évitera deux éclusages — et le passage par le grand bassin (voir plan détail).

A 12 km environ, le « Pont de Cran » (pont-route). **Avertissez par trois coups de trompe** et la travée tournante donnera le passage à votre mâture (l'arche marinière est rive gauche).

Amélioration : Le Service de l'Equipement vient de faire construire 2 quais d'accostage avec catways à Rieux, face à l'écluse des Bellions et à la cale de Foleux, permettant ainsi aux plaisanciers de mettre pieds à terre et visiter le pays.

— Quai d'accostage en pierre au Pont de Cran (rive gauche). Bouée d'attente en Aval et Amont du Port.

Nouvel aménagement : La commune de Béganne procède actuellement à la pose de pontons à catways sur l'étier « Le Trévello » au lieu dit - Cale de Folleux - pour création d'un port de plaisance et halte nautique.

Aucun danger à signaler jusqu'à La Roche-Bernard. Un ancien marégraphe à droite et une balise à cône noir à gauche à l'arrivée sous le pont suspendu (hauteur tablier 50 m). Face au port une roche isolée signalée par une balise à boule rouge rive nord.

Port de LA ROCHE-BERNARD - FÉREL (Port à péage). — Port du Rhodoir sur la « Visnonia ». Entièrement dévasé depuis novembre 1970. L : 250 m ; l : 45 m (moyenne) ; étiage moyen : 2 m 00 accès facile. Quai à 1 m maximum au-dessus de l'eau du port. Repère : « gros rocher » d'entrée. Possédant 1 ponton d'arrivée et 5 pontons d'accostage avec emplacements réservés d'un total de 100 bateaux maximum. Passerelles d'accès. Sur ponton : eau, électricité ; sur quai : sacs ordures. Terrain de camping très proche avec douches, W.C., bacs à laver, en attente d'un ensemble sanitaire prévu. Surveillant de port, voir capitainerie du port de La Roche-Bernard - Férel, quai St-Antoine, 56130 La Roche-Bernard, Tél. 08.62.17.

Années 1977 et 1978 : Extension du port - 4 pontons à catways en amont sur la Vilaine, capacité 100 bateaux.

Capitainerie, gardiennage assuré. Essence, fuel, grue de 6 T et treuil pour mâtage, mécaniciens tous moteurs. Port d'escale et de ravitaillement avant de sortir de la Vilaine et prendre le large vers les îles du Ponant et le golfe du Morbihan.

Ce port très pittoresque, également **en eau douce,** offre un hivernage parfait aux navigateurs pressés de reprendre la mer aux premiers beaux jours ; l'estuaire de sortie sur l'océan étant à 15 km environ et l'écluse de mer d'Arzal à 9 km.

Partant du port, une tourelle noire à éviter à gauche.

BARRAGE D'ARZAL. — Voir plan annexé au parcours.

NOUVEL HORAIRE D'ECLUSAGE DU BARRAGE D'ARZAL

Récentes dispositions du ministère de la Navigation intérieure.

A partir de Pâques 1975, début de la saison de navigation de plaisance, il a été décidé en accord avec l'administration des Ponts et Chaussées, pour ne pas entraver la circulation routière autorisée sur la levée et le pont enjambant l'Ecluse d'Arzal : que les éclusages des bateaux se feraient **aux HEURES RONDES** - de 6 h 30 à 19 h 30.

Toute modification pourrait être prise en cas de période de grande sécheresse identique à 1976. Les éclusages se feraient alors en fonction des heures P.M.

Les plaisanciers sont donc invités à se renseigner et à se référer aux horaires affichés. Le quai d'accostage AMONT de l'écluse leur sera en partie réservée - le musoir W AVAL de l'écluse sera muni de moyens d'amarrage pour attente d'éclusage.

Dimensions de l'écluse : suivant la fermeture des portes, grand sas 85 m, moyen 65 m, petit 20 m, largeur 13 m.

Début du grand plan d'eau de Redon. Ecluse de sortie vers l'océan (Voir **Annuaire des marées** pour faire route vers l'estuaire).

INSTRUCTIONS DES SERVICES MARITIMES chargés de la surveillance de la navigation sur la Vilaine. « Il est rappelé aux navigateurs et usagers que le franchissement du barrage d'Arzal en Vilaine n'est possible qu'en utilisant l'écluse située au nord de l'ouvrage et contiguë à la rive droite de la rivière. Pour protéger davantage la navigation d'une zone rendue dangereuse par suite de courants traversant l'ouvrage lui-même, un balisage a été mis en place. Ce balisage est constitué :

1° **A L'AMONT DU BARRAGE** : de 4 bouées coniques de 0,80 m de diamètre, de coloration noire, sans voyant-marque tribord, mouillées dans le prolongement du musoir sud de l'écluse et sur une distance de 300 m.

2° **A L'AVAL DU BARRAGE** : de deux bouées coniques de 0,80 m de diamètre, de coloration noire, sans voyant-marque tribord, mouillées dans la direction du chenal au 112° environ de l'extrémité du musoir N de l'écluse sur une distance de 200 m.

3° Le mouillage du chenal d'entrée aval est actuellement à la cote 2,00 (cote marine) et le radier amont, sortie en Vilaine à 5 m N.G.F. Basse mer de V.E.

4° Pour la signalisation de l'écluse (rive droite) : Venant de mer les bajoyers de l'écluse portent à tribord quatre supports de signalisation surmontés d'un cône noir et à babord deux supports de signalisation surmontés d'un cylindre rouge.

Pour tous renseignements par téléphone : demandez le Service d'Equipement du Morbihan T. (97) 26.63.08.

Dès janvier 1972 les habitations de deux éclusiers préposés ont été terminées et occupées. Se trouvant sur place en bordure du quai Nord vous pourrez obtenir près d'eux tous renseignements nécessaires. Une permanence est donc toujours assurée.

SORTIE EN AVAL DU BARRAGE D'ARZAL : voir plan de parcours jusqu'au phare de Pen-Lan commandant l'estuaire de la Vilaine. **Vers** le large, voire carte marine SHOM n° 2381 (estuaire Vilaine) Blondel n° 546 et ATT. Bretons, carte n° 14. La sortie de la Vilaine ne s'effectuera que par beau temps et bonne visibilité et demi-marée de jusant. A voir au sud les bouchots à moules balisés par des perches. En suivant les alignements prescrits il n'y a donc aucun danger. Débordez cependant largement la Tourelle du Petit-Sécé les perches des parcs descendant de plus en plus vers le chenal (constatations faites en 1972).

Par contre, la rentrée en Vilaine est plus difficile et dangereuse par mauvais temps.

DE JOUR : crachin, brume, peuvent vous faire perdre vos alignements ; les plateaux rocheux des Mâts et la Varlingue, les bouchots à moules sont tous à peu de distance de votre route (Mâts au NW, Varlingue à l'E). De plus, de grands vents de S et W font lever la mer qui devient très dure par suite de la faiblesse des fonds situés dans l'estuaire et à la sortie vers le large.

DE NUIT : s'abstenir par temps incertain et sans visibilité. (Voir relèvement sur carte marine).

Prévoyant un coup de vent d'W allez vous réfugier dans la Vilaine, mais rentrer toujours avec le flot qui vous emmènera vers le calme de la rivière. (Voir mouillages de Trohudal, Brouel et Vieille-Roche, **tous avant le grand barrage d'Arzal).**